

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST
(CEDEAO)

CENTRE DE COORDINATION DES
RESSOURCES EN EAU

APPUI POUR LA MISE EN PLACE
DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU
DE LA CEDEAO

RAPPORT D'EVALUATION

Ce rapport est destiné aux membres concernés du personnel. La diffusion à toute autre personne doit être expressément autorisée par le Directeur de la Facilité Africaine de l'Eau.

Tunis
Octobre 2013

African Water Facility | Facilité africaine de l'eau

African Development Bank | Banque africaine de développement

BP 323 - 1002 Tunis Belvédère – Tunisie

Tel: + 216 71 102 197 Fax: + 216 71 348 670

Email : africanwaterfacility@afdb.org

www.africanwaterfacility.org

TABLE DES MATIERES

	Page
<i>Liste des annexes</i>	<i>iii</i>
<i>Liste des tableaux</i>	<i>iii</i>
<i>Equivalences monétaires</i>	<i>iii</i>
<i>Liste des sigles et abréviations</i>	<i>iv</i>
<i>Matrice du Cadre logique du projet</i>	<i>v</i>
RESUME EXECUTIF	viii
1. CONTEXTE	1
1.1 Origine du projet	1
1.2 Priorités sectorielles	2
1.3 Définition du problème	3
1.4 Objectifs	4
1.5 Bénéficiaires et acteurs	4
1.6 Justification de l'appui de la FAE	4
2. DESCRIPTION DU PROJET	5
2.1 Résultats sur le long terme	5
2.2 Résultats sur le moyen terme	5
2.3 Réalisations	5
2.4 Activités	5
2.5 Risques	8
2.6 Coûts et plan de financement	9
3. MISE EN ŒUVRE	10
3.1 Donataire	10
3.2 Modalités de mise en œuvre et capacités	10
3.3 Plan de performance	11
3.4 Calendrier d'exécution	12
3.5 Acquisitions	12
3.6 Modalités de décaissement	14
3.7 Comptabilité et Audits	14
3.8 Suivi, évaluation et rapports	14
4. BENEFICES DU PROJET	15
4.1 Efficacité et Efficience	15
4.2 Durabilité	16
5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	15
5.1 Conclusion	16
5.2 Recommandations	16

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Carte et données de base de la CEDEAO
- Annexe 2 : Cadre conceptuel des indicateurs de GIRE et définition de l'Observatoire
- Annexe 3 : Coûts détaillés du projet en Euros
- Annexe 4 : Calendrier d'exécution du projet
- Annexe 5 : Cadre de gestion du secteur de l'eau en Afrique de l'ouest
- Annexe 6 : Organigramme du CCRE
- Annexe 7 : Rôles et responsabilités des structures et partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet
- Annexe 8 : Termes de référence provisoires de l'étude
- Annexe 9 : Directives sur la communication et la visibilité de la FAE

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 : Description sommaire des formations des acteurs clés
- Tableau 2 : Organes et besoins de gestion du projet
- Tableau 3 : Coûts estimatifs du projet par composante (Euros)
- Tableau 4 : Coûts estimatifs du projet par catégorie de dépenses (Euros)
- Tableau 5 : Sources de financement
- Tableau 6 : Calendrier de mise en œuvre du projet
- Tableau 7 : Dispositions relatives aux acquisitions (Euros)
- Tableau 8 : Calendrier de décaissement (Euros)

EQUIVALENCES MONETAIRES

(Octobre 2013)

1 UC = 1,14 Euro

1 Euro = 655,957 FCFA

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ABN	Autorité du bassin du Niger
ABV	Autorité du bassin de la Volta
AGRHYMET	Agriculture, hydrologie et météorologie
AMCOW	Conseil des ministres africains de l'eau
BAD	Banque africaine de développement
BE	Bureau d'études
CCRE	Centre de coordination des ressources en eau
CEDEAO	Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest ;
CF	Consultation des fournisseurs
CILSS	Comité permanent inter états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CPCS	Cadre permanent de coordination et de suivi de la GIRE
CRA	Centre régional AGRHYMET
CTE	Comité technique des Experts
DAO	Dossiers d'appel d'offres
DSP	Document de stratégie-pays
FAE	Facilité africaine de l'eau
FED	Fonds européen de développement
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GWP-WATAC	Comité technique du partenariat mondial de l'eau pour l'Afrique de l'ouest
IDH	Indicateur de développement humain
IP	Indicateurs de performances
LR	Liste restreinte
OIEAU	Office international de l'eau
OMD	Objectifs de millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONGs	Organisations non gouvernementales
PAGIRE	Plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau
PARGIRE	Plan d'action régional pour la gestion intégrée des ressources en eau ;
RAOB	Réseau africain des organismes des bassins
SCADD	Stratégies de croissance accélère et de développement durable
SIDA	Agence suédoise de développement international
SRRP	Stratégie régionale de réduction de la pauvreté
TAC	Comité technique consultatif
TDR	Termes de référence
UA	Union africaine
UGP	Unité de gestion du projet
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africain
UNDB	United nations development business
UNICEF	Fonds des nations-unies pour l'enfance
VAE	Vision africaine de l'eau
WSP	Programme eau assainissement de la Banque mondiale

**CADRE LOGIQUE DU PROJET AXE SUR LES RESULTATS
APPUI POUR LA MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'EAU DE LA CEDEAO**

Pays et titre du projet : Appui pour la mise en place de l'observatoire régional de l'eau de la CEDEAO
But du projet : Contribuer à l'amélioration de la planification de la gestion des ressources en eau.

	CHAINE DES RESULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION
		Indicateurs	Référence	Cible		
IMPACTS	Les projets de mise en valeur des ressources contribuent de façon plus significative au développement socio-économique des pays de la CEDEAO.	Taux de réduction de la pauvreté	50 % en 2012	40 % en 2025	- Statistiques de la CEDEAO - Rapport des pays sur la mise en œuvre des Stratégies nationales de réduction de la pauvreté	Risques : - Instabilité politique dans certains pays de la CEDEAO - Faiblesses dans la mise en œuvre des PAGIRE des pays de la CEDEAO. Mesures d'atténuation : - Mesures des gouvernements des pays membres pour assurer la sécurité dans l'espace de la CEDEAO. - Renforcement des capacités des pays pour la mise en œuvre efficace des PAGIRE
EFFETS	Performances du secteur de l'eau améliorées grâce à l'opérationnalisation de l'observatoire régional de l'eau	- Nombre de pays et de bassins de l'espace de la CEDEAO qui utilisent les indicateurs de GIRE - Taux de fréquentation du portail de l'observatoire	0 0	- 15 pays et 6 bassins en 2016 - 100 % des catégories d'acteurs de l'eau de tous les pays de la CEDEAO en 2016	Rapports d'activités du CCRE Rapport africain sur le développement du secteur de l'eau	Risques : - Faible implication des acteurs à différents niveaux d'intervention : sous-régional et national. - Difficultés de renseigner les indicateurs. - Non mise à disposition par la CEDEAO d'un Expert spécialiste en gestion des ressources en eau ou de profil assimilable et d'un Informaticien à l'observatoire à la fin du projet. Mesures d'atténuation : - Sensibilisation des acteurs pendant l'atelier de lancement et à l'occasion des différents fora régionaux et nationaux. - Etablissement d'un protocole de collaboration avec les pays et les acteurs clés pour le renseignement des indicateurs. - Lettre d'engagement de la CEDEAO à mettre à la disposition de l'observatoire les deux Experts.
PRODUITS	Composante 1 : Etude pour la mise en place de l'observatoire de l'eau					
	1.1. Les outils nécessaires pour l'opérationnalisation de l'observatoire sont développés et disponibles au niveau de la CEDEAO	1.1.1. Pourcentage d'outils développés 1.1.2. Nombre de portail internet mis en place au niveau de la CEDEAO	0	100 % d'outils développés à M0+9 Un portail internet mis en place à M0+ 9	Rapports d'activités du CCRE	Risques : - Faible implication des acteurs à différents niveaux d'intervention : sous-régional et national. - Difficultés de renseigner les indicateurs. Mesures d'atténuation : - Sensibilisation des acteurs pendant l'atelier de lancement et à l'occasion des différents fora régionaux et nationaux.
	1.2. La grille des indicateurs de GIRE spécifiques pour le niveau régional est établie et les indicateurs sont renseignés	1.2.1. Nombre de jeux d'indicateurs 1.2.2. Nombre de	0 0	Un jeu d'indicateurs régional harmonisés à M0+10 Un rapport sur les indicateurs	- Rapports d'activités du CCRE - Note sur les indicateurs Rapports régional de renseignement	- Etablissement d'un protocole de collaboration avec les pays et les acteurs clés pour le renseignement des indicateurs.

CHAINE DES RESULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION
	Indicateurs	Référence	Cible		
	rapport sur les indicateurs régionaux		régionaux élaboré à M0+10	des indicateurs	indicateurs.
1.3. Un inventaire des réseaux de mesure des ressources en eau de surface et souterraines est établi	1.3. Nombre de rapport sur les réseaux de mesure	0	1.3. 15 rapports sur les réseaux de mesures à M0+9	- Rapports d'activités du CCRE - Rapports d'inventaire	
1.4. Un rapport sur le développement du secteur de l'eau au niveau régional est élaboré	1.4. Nombre de rapport sur le développement du secteur de l'eau	0	1.3.2. Un rapport régional à M0+12	- Rapports d'activités du CCRE - Rapport de AMCOW sur le développement du secteur de l'eau en Afrique	
Composante 2 : Renforcement des capacités et communication					
		0		- Rapports d'activités du CCRE - Rapport technique Document de synthèse	-
		0			
2.1. Un rapport technique et un document de synthèse en 250 exemplaires et 250 CD ROM sur les résultats du projet sont élaborés et édités	2.1.1. Nombre de rapport technique et document de synthèse élaborés et édités 2.2.2. Nombre de supports techniques élaborés et édités	0 0	2.1.1. Un rapport technique et un document de synthèse sur les résultats du projet à M0+13 - 250 documents de synthèse à M0+13. - 250 CD ROM sur les résultats du projet à M0+13.	- Rapports d'activités du CCRE - Rapport Technique - Documents de synthèse	
2.2. Deux séminaires de formation des acteurs clés de l'observatoire de l'eau organisés	2.2. Nombres d'acteurs clés formés par séminaire	0 0	- Au moins 15 acteurs nationaux et 15 régionaux dont au moins 30 % de femmes, formés en matière d'interaction SINEAU, observatoire de bassin et régional à M0+15. - Au moins 4 cadres du CCRE formés à la gestion de l'observatoire régional à M0+15	- Rapports d'activités du CCRE - Rapports des séminaires et des formations	
2.3. Des équipements et matériels pour l'opérationnalisation de l'observatoire sont acquis	2. Nombre de jeux d'équipements	0	- Un jeu complet (Voir liste dans le rapport)	- Rapports d'activités du CCRE - Dossiers d'acquisition	
Composante 3 : Gestion du projet					
3.1. Gestion du projet assurée	3.1. Existence d'une UGP opérationnelle	0	- UGP comprenant tous ses membres en place à M0+3	- Rapports d'activités du projet - Note de mise en place de l'UGP	

CHAINE DES RESULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION																																								
	Indicateurs	Référence	Cible																																										
			- Deux réunions du CTE organisées à M0+8 et M0+ 15																																										
3.2. Un atelier de lancement, un atelier de démarrage du projet et un atelier de validation du rapport technique et des actions de suivi-évaluation sont organisés	3.2.1. Nombre d'atelier de lancement et de démarrage	0	- Un atelier de lancement organisé à M0+4 et de démarrage à M0+7	- Rapports d'activités du projet - Rapport des ateliers																																									
	3.2.2. Nombre d'atelier de validation du rapport technique et des actions de suivi-évaluation	0	- Un atelier de validation à M0+14																																										
3.3. Un protocole de collaboration est établi et signé par les pays et les organismes de bassins	3.3. Nombre de pays et d'organismes de bassins signataires	0	3.3. La CEDEAO, 15 pays et 4 OB à M0+9	- Rapports d'activités du CCRE - Documents de protocole																																									
3.4. Deux réunions du Comité technique des experts sont organisées	3.4. Nombre de réunions du CTE	0	Deux réunions du CTE organisées à M0+7 et M0+13	- Rapports d'activités du projet - Rapport de réunions																																									
3.5. Le rapport d'achèvement du projet de l'audit final sont élaborés	3.5.1. Nombre de rapport d'achèvement de projet	0	3.5.1. Un rapport d'achèvement de projet à M0+15	- Rapport d'achèvement du projet - Rapport d'audit final																																									
	3.5.2. Nombre de rapport d'audit final		3.5.2. Un rapport d'audit final à M0+16																																										
ACTIVITES PRINCIPALES			CONTRIBUTIONS																																										
Composante 1 : Etude pour la mise en place de l'observatoire de l'eau			Coût du projet																																										
1.1. Créer l'environnement pour le développement de l'observatoire 1.2. Consolider les indicateurs de GIRE 1.3. Assurer le suivi et évaluation du secteur de l'eau			<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Désignation</th> <th colspan="4">Montant, Euros</th> </tr> <tr> <th>Total</th> <th>FAE</th> <th>GOUV.</th> <th>CEDEAO</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Composante 1 : Etude pour la mise en place de l'observatoire de l'eau</td> <td>261 700</td> <td>261 700</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Composante 2 : Renforcement des capacités et communication</td> <td>17 750</td> <td>17 750</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Composante 3 : Gestion du projet</td> <td>295 675</td> <td>190 000</td> <td>23 375</td> <td>82 300</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total coût de base</td> <td>575 125</td> <td>469 450</td> <td>23 375</td> <td>82 300</td> </tr> <tr> <td>Imprévus physiques et financiers (5 %)</td> <td>28 756</td> <td>23 473</td> <td>1 169</td> <td>4 115</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Coût total</td> <td>604 000</td> <td>493 000</td> <td>25 000</td> <td>86 000</td> </tr> </tbody> </table>				Désignation	Montant, Euros				Total	FAE	GOUV.	CEDEAO	Composante 1 : Etude pour la mise en place de l'observatoire de l'eau	261 700	261 700	0	0	Composante 2 : Renforcement des capacités et communication	17 750	17 750	0	0	Composante 3 : Gestion du projet	295 675	190 000	23 375	82 300	Total coût de base	575 125	469 450	23 375	82 300	Imprévus physiques et financiers (5 %)	28 756	23 473	1 169	4 115	Coût total	604 000	493 000	25 000	86 000
Désignation	Montant, Euros																																												
	Total	FAE	GOUV.	CEDEAO																																									
Composante 1 : Etude pour la mise en place de l'observatoire de l'eau	261 700	261 700	0	0																																									
Composante 2 : Renforcement des capacités et communication	17 750	17 750	0	0																																									
Composante 3 : Gestion du projet	295 675	190 000	23 375	82 300																																									
Total coût de base	575 125	469 450	23 375	82 300																																									
Imprévus physiques et financiers (5 %)	28 756	23 473	1 169	4 115																																									
Coût total	604 000	493 000	25 000	86 000																																									
1.1. Créer l'environnement pour le développement de l'observatoire 1.2. Consolider les indicateurs de GIRE 1.3. Assurer le suivi et évaluation du secteur de l'eau																																													
Composante 2 : Renforcement des capacités et communication																																													
2.1. Elaborer des supports techniques de diffusion des résultats du projet 2.2. Editer les supports de diffusion des résultats du projet 2.3. Former les acteurs clés de l'observatoire de l'eau 2.4. Acquérir les équipements et matériels pour l'opérationnalisation de l'observatoire																																													
Composante 3 : Gestion du projet																																													
3.1. Assurer la gestion du projet 3.2.. Etablir un protocole de collaboration entre la CEDEAO, les pays et les organismes de bassin 3.3. Organiser les ateliers 3.3. Organiser les réunions du CTE 3.4. Elaborer le rapport d'achèvement du projet et d'audit final																																													

RESUME EXECUTIF

1. Origine du projet

1.1.1. La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) compte 15 Etats membres dont la population totale est estimée à près de 316 millions d'habitants en 2012. Sa superficie est de 5 032 531 km². Les problèmes de gestion des ressources en eau ont été identifiés à la fin des années 90, ce qui a conduit les autorités politiques de la sous-région à initier le processus de Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) en 1998.

1.1.2. Ce processus a été supervisé par un Cadre permanent de coordination et de suivi de la GIRE (CPCS). Il a permis : i) la création en 2007 de l'Unité de coordination des ressources en eau (UCRE) devenue ensuite « Centre de coordination des ressources en eau (CCRE) », ii) l'élaboration du Programme stratégique d'intervention 2007-2015 dont l'objectif principal est d'aider les Etats de la CEDEAO à mettre en œuvre une gestion équitable et efficace de l'eau tout en garantissant la durabilité de ses usages et iii) l'élaboration de la Politique régionale de l'eau. Une des priorités du CPCS est de doter les pays et bassins partagés d'Afrique de l'ouest de systèmes d'information sur l'eau permettant des analyses consolidées à tous les niveaux de gestion : pays, bassins et régional.

1.1.3. La mise en place d'un observatoire régional de l'eau, outil d'aide à la décision aux différentes échelles de gestion, dont le rôle est d'assurer le suivi de la gestion de l'eau au niveau des pays et des bassins, constitue donc un des piliers de la stratégie du CPCS. Ce projet a démarré dès la création du CCRE. A ce jour, des états de lieux des ressources en eau, du cadre de leur gestion et des systèmes d'information sur l'eau ainsi que des jeux d'indicateurs de GIRE ont été élaborés dans les 15 pays de la CEDEAO.

1.1.4. Ce projet servira également de cadre d'expérimentation de la gestion d'un observatoire de l'eau au niveau régional. L'expérience acquise sera documentée, vulgarisée et utilisée comme référence pour le développement des observatoires similaires au sein d'autres organisations économiques régionales.

2. Le projet

2.1. Le projet s'inscrit dans les missions du CCRE et cadre avec les piliers stratégiques de la Facilité africaine de l'eau (FAE) relatifs à l'amélioration de la gouvernance et à la promotion des connaissances sur l'eau. Il cadre également avec le Document de stratégie d'intégration régionale de la Banque pour l'Afrique de l'ouest 2011-2015, particulièrement son Pilier II relatif au renforcement de capacités de la CEDEAO/UEMOA, de certaines institutions régionales et des entités nationales le cas échéant, en vue d'une mise en œuvre plus efficace du programme d'intégration. Le projet a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la situation socio-économique et à la réduction de la pauvreté dans les Etats membres de la CEDEAO, grâce à une meilleure planification de la gestion des ressources en eau.

2.2. L'exécution du projet durera 16 mois à compter de la date de signature de l'accord de don et son coût total est estimé à 604 000 Euros. Il sera financé par un don de la FAE pour un montant de 493 000 Euros (82 % du coût total du projet), par la CEDEAO pour un montant de 86 000 Euros (14 % du coût total du projet) et par les Gouvernements des pays membres de la CEDEAO pour un montant de 25 000 Euros (4 % du coût total du projet).

2.3. Au terme du projet, le CCRE de la CEDEAO disposera de trois jeux d'indicateurs de GIRE nécessaires pour le suivi de la gestion et de la mise en valeur des ressources en eau dans

les Etats membres, au niveau des bassins transfrontaliers et au niveau régional et de 17 cadres dont au moins 30 % de femmes, formés en matière de gestion des systèmes d'information sur l'eau ou d'observatoire régional de l'eau.

2.4. Le CCRE verra ses capacités renforcées et le projet lui permettra, en tant que structure focale du Secrétariat du Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW) pour l'Afrique de l'ouest, de contribuer au suivi et à l'évaluation du secteur de l'eau à travers la préparation du Rapport régional sur le développement du secteur de l'eau en Afrique, un des engagements du Sommet des Chefs d'Etat de l'Union africaine tenu à Sharm El Sheikh en 2008.

3. Conclusion et recommandations

3.1. Le Projet consiste en un appui de la FAE au CCRE de la CEDEAO pour le développement des indicateurs de GIRE. Il permettra au CCRE de mieux suivre le développement du secteur de l'eau en Afrique de l'ouest et de disposer de façon régulière et sûre, des renseignements fiables nécessaires pour la planification du développement du secteur de l'eau. L'expérience acquise à travers ce projet sera capitalisée pour le développement des observatoires de l'eau dans d'autres sous-régions du continent.

3.3. Le Projet s'inscrit dans les objectifs du Programme stratégique d'intervention 2007-2015 du Comité permanent de coordination et de suivi de la GIRE (CPCS) ainsi que le Plan d'actions de mise en œuvre de la Politique des ressources en eau de l'Afrique de l'ouest (PAMO-PREAO). Il cadre également avec les objectifs des Stratégies de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) de la plupart des pays de l'Afrique de l'ouest. Il contribuera à l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD-2015) et de la Vision africaine de l'eau (VAE) pour l'horizon 2025.

3.4. Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé que la FAE approuve un don n'excédant pas 493 000 Euros au profit de la CEDEAO pour la réalisation du projet de mise en place de l'observatoire régional de l'eau de la CEDEAO.

1 CONTEXTE

1.1 ORIGINE DU PROJET

1.1.1. La Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) compte 15 Etats membres¹ dont la population totale est estimée à près de 316 millions d'habitants en 2012. Sa superficie est de 5 032 531 km². La situation des pays de l'Afrique de l'ouest en matière de gestion des ressources en eau a fait l'objet d'une évaluation exhaustive à la fin des années 90.

1.1.2. Les problèmes de gestion et de mise en valeur des ressources en eau identifiés à cette époque ont obligé la CEDEAO à s'engager résolument dans un processus régional de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). La Déclaration de Ouagadougou de 1998 et l'adoption du Plan d'action régional de gestion intégrée des ressources en eau en Afrique de l'ouest (PARGIRE) en 2000 ont été les deux étapes essentielles d'un processus qui a conduit la sous-région à se doter d'un Cadre permanent de coordination et de suivi (CPCS) de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

1.1.3. Dans le cadre de la mise en œuvre du PARGIRE, la CEDEAO a créé en son sein en 2004 un organe exécutif du CPCS dénommé « Centre de coordination des ressources en eau (CCRE) ». Depuis sa création comme « Département eau de la CEDEAO », la mise en œuvre des principes de GIRE a progressé de façon significative dans les pays et les bassins de la sous-région :

- de nouveaux organismes de bassins transfrontaliers se mettent en place (Autorité du bassin de la Volta en 2007),
- les pays se dotent progressivement de politique de l'eau, mettent en place des lois sur l'eau qui tiennent compte des principes de la GIRE et des plateformes de concertation interinstitutionnelles et multi acteurs aux niveaux national, régional/provincial et local et créent des institutions de coordination trans-sectorielle. Des plans d'action de GIRE ont été développés et sont en cours d'exécution dans la plupart des pays de la sous-région.

1.1.4. En 2007, le CCRE a élaboré un Programme stratégique d'intervention 2007-2015 dont l'objectif principal est d'aider les pays de la CEDEAO à mettre en œuvre une gestion équitable et efficace de l'eau tout en garantissant la durabilité des usages. Une des priorités du CPCS est de doter les pays et bassins partagés d'Afrique de l'ouest de systèmes d'information sur l'eau permettant des analyses consolidées à tous les niveaux de gestion de la ressource : pays, bassins et région.

1.1.5. La mise en place d'un observatoire régional de l'eau, dont le rôle est d'assurer le suivi de la gestion de l'eau au niveau des pays et des bassins, est un des piliers de la stratégie du CPCS. L'observatoire constitue un outil d'aide à la décision aux différentes échelles de gestion. Ce projet a démarré dès la création du CCRE, avec la réalisation d'un état des lieux des ressources en eau et de leur cadre de gestion dans les 15 pays de la CEDEAO. Cette étude a ensuite été poursuivie par un état des lieux axé sur les systèmes d'information sur l'eau des différents pays, afin de préciser le cahier de charges de l'observatoire, et notamment son appui à la mise en place des systèmes nationaux d'information sur l'eau².

1.1.6. Le CCRE a également conduit une réflexion sur les indicateurs permettant d'évaluer le secteur de l'eau aux différentes échelles. Parallèlement à ce processus, une réflexion a été engagée par le Réseau africain des organismes de bassin (RAOB) sur les indicateurs à mettre en œuvre

¹ Benin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Togo, Sénégal, Sierra Leone.

² Seul l'état des lieux du système d'information sur l'eau du Nigéria n'a pas été réalisé.

pour suivre et évaluer la gestion et la mise en valeur de l'eau à l'échelle des bassins. Les jeux d'indicateurs élaborés pour les bassins et les pays et ceux à définir pour le niveau régional, de par leur complexité, doivent être testés, consolidés et validés dans un processus participatif tel que le propose le présent projet.

1.2 PRIORITES SECTORIELLES

1.2.1. L'Afrique de l'ouest s'est résolument engagée dans un processus régional de GIRE et les priorités dans ce domaine ont été clairement définies dans les documents suivants :

- La Déclaration de Ouagadougou de 1998 qui pose les bases du processus et définit les modalités de sa mise en œuvre ;
- La Politique des ressources en eau de l'Afrique de l'ouest, élaborée en collaboration avec le Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et l'Union économique et monétaire ouest africain (UEMOA), qui traduit en dispositions opérationnelles la Vision ouest-africaine de l'eau adoptée en 1998 et la Vision stratégique 2020 de la CEDEAO adoptée par les Chefs d'Etats en septembre 2007. Cette politique préconise une évolution de la CEDEAO des Etats à une CEDEAO des peuples à travers la mise en œuvre d'un certain nombre d'objectifs, en vue de la création d'un espace économique unique. Le projet s'inscrit dans l'axe stratégique d'intervention 1 de ladite politique : « Réformer la gouvernance de l'eau, notamment à travers le développement de l'information et des connaissances sur l'eau » et dans l'axe 3 des priorités thématiques à court et moyen termes de la Vision stratégique 2020 de la CEDEAO relative à mise en œuvre de politiques sectorielles dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et des ressources en eau. La Politique régionale de l'eau de l'Afrique de l'ouest (PREAO) est aujourd'hui déclinée en un Plan d'actions de mise en œuvre dans lequel la mise en place d'un observatoire de l'eau est une activité primordiale ;
- Le Plan d'action sous régional de GIRE en Afrique de l'ouest (PARGIRE) qui a entre autres comme objectifs stratégiques de doter les pays et bassins partagés d'Afrique de l'ouest de systèmes d'information sur l'eau permettant des analyses consolidées à tous les niveaux de gestion (pays, bassins, région). Un élément essentiel pour atteindre cet objectif stratégique est la mise en place d'un observatoire régional de l'eau.

1.2.2. Le projet est en parfaite cohérence avec :

- La Vision stratégique 2020 de la CEDEAO qui ambitionne entre autre l'émergence d'une sous-région sans frontières, où les populations ont accès aux importantes ressources et en jouissent, en créant des opportunités de production soutenable et des emplois, dans le cadre de systèmes de distribution équitable ;
- La Vision ouest africaine pour l'eau, la vie et l'environnement pour 2025, définie en 1998-1999, sous l'impulsion du Comité technique consultatif ouest-africain du Partenariat mondial de l'eau (GWP) (GWP-WATAC), et adoptée en mars 2000 par le Conseil des ministres de l'eau et de l'environnement de la CEDEAO.

Vision ouest africaine de l'eau, la vie et l'environnement

« En 2025, les ressources en eau sont gérées de façon efficace et pratique, d'une manière durable pour l'environnement afin que chaque personne dans la région puisse avoir accès à l'eau potable saine pour les besoins de base, à des structures d'évacuation des déchets, à la sécurité alimentaire ; que la pauvreté soit réduite, que la santé humaine soit protégée, et que les biodiversités des systèmes terrestres et aquatiques soient protégées. »

1.2.3. Au niveau régional et des pays, le projet cadre avec les objectifs de la Stratégie régionale de réduction de la pauvreté (SRRP), élaborée conjointement par la CEDEAO et l'UEMOA et lancée en janvier 2010 ainsi qu'avec les différentes Stratégies de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) des Etats membres de la CEDEAO, où la gestion des ressources en eau en général et particulièrement l'amélioration des conditions d'alimentation en eau potable et d'assainissement constitue un des piliers stratégiques.

1.2.4. Il cadre également avec le Document de stratégie d'intégration régionale de la Banque pour l'Afrique de l'ouest 2011-2015, particulièrement son Pilier II relatif au renforcement de capacités de la CEDEAO/UEMOA, de certaines institutions régionales et des entités nationales le cas échéant, en vue d'une mise en œuvre plus efficace du programme d'intégration.

1.3 DEFINITION DU PROBLEME

1.3.1. L'Afrique de l'ouest tout comme le reste du continent est confrontée à de graves problèmes socio-économiques qui appellent des solutions urgentes sans lesquelles, la tendance actuelle à la pauvreté endémique et au sous-développement se maintiendra. Les décideurs politiques de l'Afrique de l'ouest ont unanimement reconnu en 1998 que l'eau joue un rôle décisif dans l'effort fourni pour atteindre les objectifs de développement socio-économiques et que les problèmes auxquels sont confrontés leurs pays sont multifformes. Parmi ces problèmes figurent ceux liés à la mauvaise gouvernance et aux faiblesses de gestion de l'information et des connaissances sur l'eau.

1.3.2. La bonne gouvernance de l'eau suppose l'ouverture, la transparence et la responsabilité dans le processus de prise de décision. Celles-ci ne sont envisageables sans l'amélioration des capacités et l'aptitude à engendrer et à gérer la connaissance et l'information sur l'eau à l'aide des Indicateurs de performances (IP).

1.3.3. L'état des lieux des systèmes d'information sur l'eau en Afrique de l'ouest réalisé en 2007 a permis de rencontrer les principaux producteurs de données sur l'eau dans 14 pays de la CEDEAO parmi lesquels figurent les services publics en charge de la planification de la gestion et de la mise en valeur des ressources en eau, des statistiques, des entreprises de production et de distribution d'eau en milieu urbain, de prévision météorologique, de l'agriculture, de la santé publique et de l'environnement. Cet état des lieux a montré que la production de données est fortement limitée par l'état des réseaux de mesure.

1.3.4. Par ailleurs, l'efficacité recherchée est entravée par l'existence presque partout de : i) une multiplicité de producteurs des données sans définition claire de leurs responsabilités, ii) une disparité des informations disponibles, iii) une absence de définition et de codification des données. Bien que les pays soient à des niveaux divers de mise en place de systèmes d'information, on note néanmoins un intérêt partagé, tant par ceux-ci que par les organismes régionaux (organismes de bassin, CEDEAO et autres institutions techniques) pour soutenir la mise en place de tels systèmes.

1.3.5. La nécessité de disposer d'indicateurs fiables de GIRE s'impose donc car le développement d'indicateurs constitue une étape essentielle dans le processus de fourniture d'informations en vue de la planification, l'aménagement et la gestion des ressources en eau. Ces indicateurs permettent d'apprécier l'efficacité de la mise en œuvre de la GIRE, y compris le suivi de l'impact du changement climatique et des activités anthropiques sur les ressources. Une description synthétique du processus de traduction d'un besoin d'information en information axée sur la politique en utilisant des variables, des indicateurs et des indices est donnée en annexe 2.

1.3.6. La mise en œuvre du projet d'établissement du mécanisme panafricain de suivi et évaluation du secteur de l'eau que l'AMCOW a initié avec l'appui de la FAE se fera avec l'appui

de structures focales sous-régionales à l'instar du CCRE de la CEDEAO, disposant de capacités requises pour contribuer efficacement au projet. Le présent projet s'intègre donc parfaitement dans l'initiative panafricaine de suivi et évaluation lancée par AMCOW.

1.4 OBJECTIFS

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration de la planification de la gestion des ressources en eau. L'objectif spécifique du projet est de contribuer à l'amélioration de la performance du secteur de l'eau grâce à l'opérationnalisation de l'observatoire régional de l'eau et au renforcement des capacités des acteurs.

1.5 BENEFCIAIRES ET ACTEURS

1.5.1. Les principaux bénéficiaires du projet sont les acteurs clés et décideurs nationaux et régionaux du domaine de l'eau ainsi que les cadres du secteur de l'eau parmi lesquels on comptera au moins 30 % de femmes.

1.5.2. Le projet sera réalisé en étroite collaboration avec les organismes régionaux et de bassin et en particulier :

- le Secrétariat permanent de l'AMCOW ;
- les observatoires en cours de développement, notamment au sein de l'Autorité du bassin du Niger (ABN), de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et de l'Autorité du bassin de la Volta (ABV) ;
- le Réseau africain des organismes de bassin (RAOB) ;
- le Programme conjoint de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'UNICEF (WHO/UNICEF/JMP) ; et
- le Programme eau et assainissement de la Banque mondiale (WSP).

1.5.3. In fine, les populations de la sous-région estimées à 316 millions d'habitants en 2012, bénéficieront d'une gestion équitable, efficace et durable des ressources en eau. Le processus participatif initié dans le cadre de l'élaboration du PARGIRE et poursuivi à travers le dispositif institutionnel du CPCS et le Plan d'action de mise en œuvre de la Politique régionale de l'eau de l'Afrique de l'ouest garantit la prise en compte effective des préoccupations des bénéficiaires dans la conception et la mise en œuvre du projet.

1.6 JUSTIFICATION DE L'APPUI DE LA FAE

1.6.1. L'appui de la Facilité africaine de l'eau (FAE) au CCRE de la CEDEAO pour le développement des indicateurs de GIRE s'inscrit parfaitement dans ses missions, notamment dans les domaines d'intervention de son Plan stratégique 2012-2016 relatifs à i) l'amélioration de la gouvernance de l'eau et ii) l'amélioration des connaissances sur l'eau. Par ailleurs, il correspond parfaitement aux actions prioritaires que la FAE doit soutenir dans le cadre des synergies et coordinations à développer de concert avec l'AMCOW.

1.6.2. La stratégie 2012-2016 de la FAE s'appuie également sur la capitalisation des enseignements et des connaissances tirés de projets et d'autres sources pour une amélioration continue de la gouvernance du secteur de l'eau et l'efficacité des investissements.

1.6.3. L'intérêt pour la FAE de soutenir ce projet réside donc dans son caractère pilote car il servira de cadre d'expérimentation de la gestion d'un observatoire de l'eau au niveau régional. L'expérience acquise sera documentée, vulgarisée et utilisée comme référence pour le développement d'observatoires similaires au sein d'autres organisations économiques régionales.

1.6.4. Le projet constitue également un cadre approprié pour i) la mise en œuvre des recommandations du Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernements de l'UA tenu à Sharm El Sheikh en Egypte et particulièrement celle relative à l'invitation de l'AMCOW à rendre compte annuellement du progrès accompli dans la mise en œuvre des engagements concernant l'eau et l'assainissement avec l'appui des partenaires régionaux, et à soumettre des rapports à l'examen de UA, ii) la vulgarisation du cadre du suivi-évaluation rapide du secteur de l'eau compte tenu du fait que le CCRE assure le Secrétariat technique de l'AMCOW pour l'Afrique de l'ouest. In fine, l'objectif visé par la FAE est de soutenir l'AMCOW dans l'établissement d'un mécanisme sous régional de suivi et évaluation du secteur de l'eau à travers le renforcement des capacités opérationnelles du CCRE de la CEDEAO, avant sa duplication dans d'autres sous-régions.

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1. RESULTATS SUR LE LONG TERME

2.1.1 Sur le long terme, le projet permettra d'améliorer de façon significative les contributions des projets de mise en valeur des ressources en eau au développement socio-économique des pays membres de la CEDEAO.

2.2. RESULTATS SUR LE MOYEN TERME

2.2.1. Sur le moyen terme, le projet permettra de contribuer à l'amélioration de la planification du développement ainsi que du suivi et de l'évaluation du secteur de l'eau, grâce à l'opérationnalisation de l'observatoire régional de l'eau.

2.3. REALISATIONS

2.3.1 Les réalisations à court terme du projet sont les suivantes :

- Les outils nécessaires pour l'opérationnalisation de l'observatoire sont développés et le portail internet existant est renforcé et transféré sur le Site web de la CEDEAO ;
- Un jeu d'indicateurs de GIRE pour le niveau régional est élaboré et renseigné ;
- Des rapports nationaux d'évaluation des réseaux de mesure sur les ressources en eau de surface et souterraine (quantité et qualité) sont élaborés et des actions prioritaires d'appui/renforcement de ces réseaux sont identifiées ;
- Un rapport sur le développement du secteur de l'eau est élaboré à partir des données renseignés ;
- Un rapport sur les résultats du projet incluant les modalités de financement de l'observatoire et les supports techniques sont élaborés et diffusés sous forme de rapports (250 exemplaires), documents de synthèse (250 exemplaires) et CD ROM (250 exemplaires) ;
- Deux séminaires de formation des acteurs clés de l'observatoire régional de l'eau sont organisés sur la gestion des observatoires de l'eau et les interactions SINEAU- observatoire régional-observatoire de bassin. ;
- Un atelier de lancement du projet consacré à la formation des membres de l'UGP, un atelier de démarrage du projet et un atelier de validation du rapport technique et des actions de suivi et évaluation.

2.4. ACTIVITES

Les activités du projet sont définies selon les trois composantes suivantes :

2.4.1. Composante 1 : Etude pour la mise place de l'observatoire de l'eau

2.4.1.1. Activités à réaliser

Les activités à réaliser dans le cadre de cette composante consisteront en i) la création de l'environnement pour le développement de l'observatoire, ii) la consolidation des indicateurs régionaux de GIRE (harmonisés avec les autres initiatives en cours, telles que celle de AMCOW), iii) le suivi et évaluation du secteur de l'eau et iv) l'organisation des séminaires de formation et des ateliers de validation des documents du projet. La réalisation de ces activités sera confiée à un Bureau d'étude (BE) recruté sur la base des Termes de référence (TDR) dont la version provisoire est jointe en annexe 8. Pour la réalisation de ces activités, le Consultant tiendra compte des résultats des études antérieures sur le développement des indicateurs de GIRE, notamment i) celles réalisées par le CCRE de 2007 à 2009 avec le bureau d'étude « Liv Consult » sur les indicateurs d'évaluation du secteur de l'eau, ii) les indicateurs définis par l'AMCOW dans le cadre du suivi et évaluation du secteur de l'eau en Afrique et iii) celles définies par l'Office international de l'eau (OIEAU) en 2008 et 2009, dans le cadre du projet du RAOB sur le développement d'indicateurs de performance pour la gestion des bassins transfrontaliers en Afrique et dans le cadre du volet « Portail d'information » de son appui au CCRE. Le consultant veillera particulièrement aux synergies à développer avec le projet en cours de l'AMCOW que la FAE appuie. Les TDR provisoires de l'étude joints au présent rapport donnent une description détaillée des tâches à accomplir par le BE.

2.4.1.2. Création de l'environnement pour le développement de l'observatoire

La création de l'environnement pour le développement de l'observatoire vise l'opérationnalisation du portail d'information, du catalogue des sources de données et de la base de données sur les indicateurs. En effet, dans le cadre de l'appui de l'OIEAU au CCRE, une partie de ces activités avait été réalisée en 2009. Le projet visera donc : i) la vérification de la configuration du portail, ii) son transfert du serveur de l'OIEAU à celui de la CEDEAO, iii) la vérification de la fonctionnalité des outils logiciels permettant la gestion du futur portail Web régional de l'observatoire et du catalogue régional des sources de données, iv) la mise en place d'une base de données des indicateurs GIRE, avec développement de fonctionnalités permettant l'alimentation, la consultation et la valorisation en ligne de cette base de données via le portail de l'observatoire, et v) l'établissement de liens avec des fenêtres existantes sur d'autres sites web telles que celles sur les grands barrages et les zones vulnérables. L'alimentation de la base de données se fera dans un premier temps avec les données se trouvant dans les tableaux de « l'état des lieux des ressources en eau en Afrique de l'ouest », de « l'état des lieux des Systèmes d'information nationaux sur l'eau (SINEAU) », de la plaquette de présentation « Etat d'avancement de la GIRE en Afrique de l'ouest », du rapport de l'UA/AMCOW sur la mise en œuvre de la GIRE en Afrique et de l'étude pilote sur « Analyse des performances de la gestion de l'eau » pour cinq pays (Burkina Faso, Cap Vert, Ghana, Mali et Sénégal) réalisée avec l'appui de l'Agence suédoise de développement international (ASDI). Les outils logiciels à installer tiendront compte de la possibilité pour le CCRE d'ajouter facilement de nouvelles « fenêtres » qu'il jugera nécessaire.

2.4.1.3. Consolidation des indicateurs de GIRE

Les indicateurs de GIRE tels que définis en annexe 2 ont déjà été élaborés pour les niveaux « bassins » par le RAOB et « pays » par le CCRE. La consolidation des indicateurs de GIRE consistera donc à i) mettre en cohérence tous les indicateurs (niveaux pays et bassins), (ii) conduire une réflexion en vue de définir les indicateurs de GIRE spécifiques pour le niveau « région » en sélectionnant les indicateurs les plus pertinents (niveaux pays, région et bassins) afin d'en faciliter l'exploitation et la comparaison, et (iii) renseigner les indicateurs régionaux de GIRE au niveau du CCRE. Les indicateurs ainsi renseignés constitueront la base de données de l'observatoire régional de l'eau.

2.4.1.4. Suivi et évaluation du secteur de l'eau

Conformément aux recommandations de la réunion du Comité exécutif de l'AMCOW Afrique de l'ouest tenue à Dakar en Octobre 2009, le CCRE a été désigné pour assurer le Secrétariat technique de l'AMCOW au niveau de la sous-région. A ce titre, il se doit d'assurer la mise en œuvre des recommandations du Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA tenu à Sharm El Sheikh et du processus pan africain de suivi-évaluation du secteur de l'eau, avec pour objectif la mise en place d'un mécanisme ouest africain de suivi et évaluation du secteur de l'eau. Les activités à mener s'articuleront avec celles qui seront réalisées dans le cadre du projet d'établissement du système panafricain de suivi et évaluation du secteur de l'eau que l'AMCOW met en œuvre avec l'appui de la FAE. Elles tiendront également compte des actions réalisées ou en cours avec le soutien de la FAE dans les pays et les organismes de bassin de l'Afrique de l'ouest, en matière d'amélioration de la gestion de l'information sur l'eau (Togo, Mali, Sénégal, bassin du Niger et bassin de la Volta). De façon spécifique, le CCRE réalisera les actions suivantes : i) un inventaire des réseaux de mesure sur les ressources en eau de surface et souterraine (quantité et qualité), ii) une identification des actions d'appui et iii) l'élaboration du premier rapport régional sur le développement du secteur de l'eau, basé sur le format développé par AMCOW et les indicateurs renseignés dans le cadre du projet.

2.4.1.5. Définition des modalités de financement de l'observatoire

La viabilité et la durabilité de l'observatoire sont étroitement liées aux capacités de la CEDEAO à en assurer le fonctionnement. Aussi, l'étude proposera des options réalistes de financement du fonctionnement de l'observatoire basées sur une analyse des possibilités de financement existantes. Ces options seront décrites dans le rapport technique du projet.

2.4.2. Composante 2 : Renforcement des capacités et communication

2.4.2.1. Actions de renforcement de capacités et de communication

Les actions de renforcement de capacités et de communication prévues sont les suivantes : i) élaboration et édition des supports techniques, ii) formation des acteurs de l'eau et iii) acquisition des équipements et matériels nécessaires pour l'opérationnalisation de l'observatoire.

2.4.2.2. Elaboration des supports techniques de diffusion des résultats du projet

Les supports techniques à élaborer et à éditer sont : i) le rapport technique du projet dans lequel seront décrits le cadre méthodologique pour la mise en place des observatoires régionaux de l'eau, les modalités de suivi-évaluation et d'élaboration du rapport sur le développement du secteur de l'eau au niveau régional ainsi que les modalités de financement du fonctionnement de l'observatoire (250 exemplaires), ii) le document de synthèse du rapport technique (250 exemplaires) et iii) 250 CD ROM de diffusion de ces deux rapports.

2.4.2.3. Formation des acteurs clés de l'observatoire de l'eau

La formation consistera en l'organisation de deux séminaires : un séminaire sur les interactions entre les SINEAU-Observatoires de bassin-Observatoires régionaux et un autre sur la gestion de l'observatoire régional de l'eau. L'organisation de ces séminaires ainsi que l'élaboration des supports techniques pour la diffusion des résultats du projet seront assurés par le Consultant en même temps que la tenue de l'atelier de validation des résultats de l'étude.

Tableau n°1 : Description sommaire des activités de formation des acteurs clés

N°	Activités	Nombre de formation	Objectifs de la formation	Public visé	Nombre de personnes à former
1	Séminaire sur les interactions SINEAU-observatoire régional-observatoire de bassin.	01	Améliorer l'efficacité et les performances des SINEAU et des observatoires de l'eau au niveau régional et des bassins par le renforcement de la compréhension des interactions existantes entre ces trois niveaux de gestion de l'information sur l'eau et du suivi-évaluation du développement sectoriel.	Cadres des administrations publiques en charge de l'eau et des organisations régionales concernées par le développement du secteur de l'eau.	30 dont : -15 cadres nationaux -15 cadres régionaux
2	Séminaire sur la gestion de l'observatoire régional de l'eau	01	Améliorer les capacités des cadres du CCRE à gérer l'observatoire régional de l'eau.	Responsables de l'observatoire régional et tous les cadres du CCRE	4 cadres

2.4.2.4. Acquisition d'équipements et matériels pour l'opérationnalisation de l'observatoire

La Cellule technique de l'observatoire sera dotée d'un ensemble d'équipements performants constitués de matériels informatiques et de bureautique suivants : un serveur internet, un ordinateur portable, un PC pour base de données et SIG avec écran, un PC gestionnaire de contenu, une imprimante laser couleur A3, un scanner, des logiciels, un serveur OS / backup, MS Office Pro+visio, de logiciel SIG option Arcview 8.3 avec extensions (3d et spatial analyst) et divers (antivirus).

2.4.3. Composante 3: Gestion du projet

Dans le cadre de cette composante, les activités suivantes seront réalisées :

- Etablir un protocole d'accord entre l'AMCOW, la CEDEAO, les pays membres et les organismes de bassins afin de garantir la fourniture des informations ;
- Assurer la gestion du projet par les organes et personnes ressources suivants : i) Unité de gestion du projet (UGP) créée au sein du CCRE qui travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat permanent de l'AMCOW et celui du Réseau africain des organismes de bassins (RAOB) en ce qui concerne le renseignement des indicateurs au niveau des bassins transfrontaliers, ii) Comité technique des experts (CTE) existant, créé en juin 2005 ; ce comité sera élargi aux représentants de l'AMCOW et iii) Points focaux désignés dans le cadre du projet, constitués par les responsables nationaux des SINEAU ;
- Organiser les ateliers et réunions suivants : i) atelier de lancement du projet consacré essentiellement à la formation des membres de l'UGP à la gestion du projet, ii) atelier de démarrage du projet consacré à la validation de la méthodologie de mise en œuvre du projet,

- iii) atelier de validation du rapport du projet et des actions d'appui ou de renforcement des systèmes de suivi-évaluation des pays de la CEDEAO dont la supervision technique sera assurée par le consultant, iii) deux réunions du Comité technique des experts (CTE) pour la préparation des ateliers de lancement du projet et de validation du rapport du projet et des actions d'appui ou de renforcement des systèmes de suivi-évaluation ;
- Elaborer le rapport d'achèvement du projet et d'audit final.

Les besoins pour la gestion du projet sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tableau n° 2 : Organes et besoins de gestion du projet

Rubrique	Unité	Quantité
<i>Logistique</i>		
Fonctionnement /consommables	Mois	16
<i>Unité de Gestion du Projet</i>		
Coordinateur du projet-Expert en gestion des ressources en eau	H/mois	15
Ingénieur Informaticien, spécialiste en gestion des Système d'info.	H/mois	15
Agent comptable	H/mois	5
Assistant administratif	H/mois	5
<i>Equipe d'appui</i>		
Directeur du CCRE p.i.	H/mois	4
Chargés des programmes régionaux et Assistant technique du CCRE	H/mois	8
Points focaux nationaux	H/mois	42.5

D'amples renseignements sur les rôles, missions et composition de l'UGP et du CTE sont indiqués dans le chapitre 3 : Mise en œuvre.

2.5. RISQUES

2.5.1. Les principaux risques auxquels le projet pourrait être exposé sont les suivants :

- Instabilité politique dans certains pays de la CEDEAO;
- Faiblesses dans la mise en œuvre des PAGIRE des pays de la CEDEAO;
- Faible implication des acteurs à différents niveaux d'intervention : sous-régional et national ;
- Difficultés de renseigner les indicateurs ;
- Non mise à disposition par la CEDEAO d'un Expert spécialiste en gestion des ressources en eau ou de profil assimilable et d'un Informaticien à l'observatoire à la fin du projet.

2.5.2. Les principales mesures envisagées pour atténuer les risques ci-dessus énoncés sont les suivantes :

- Mesures gouvernementales pour assurer la sécurité dans l'espace de la CEDEAO;
- Renforcement des capacités des pays pour la mise en œuvre efficace des PAGIRE;
- Sensibilisation des acteurs pendant l'atelier de lancement et à l'occasion des différents fora régionaux et nationaux ;
- Etablissement d'un protocole de collaboration avec les pays et les acteurs clés pour le renseignement des indicateurs ;
- Fourniture d'une lettre d'engagement à mettre à la disposition du CCRE deux Experts à la fin du projet.

2.6. COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT

2.6.1. Sur la base des coûts unitaires en hors taxes, le coût du projet a été estimé à 604 000 Euros dont 493 000 Euros financés en devises et 111 000 Euros en monnaie locale. Les tableaux n°3 et n°4 présentent les coûts respectivement par composante et par catégorie de dépenses. Les coûts détaillés du projet sont présentés en annexe 3. Le projet sera financé par un don de la FAE pour un montant de 493 000 Euros (81 % du coût) et par le CCRE de la CEDEAO et les Gouvernements des pays membres de la CEDEAO pour des montants respectifs de 86 000 Euros et 25 000 Euros, soit 14 % et 4 % du coût du projet. Le tableau n°3 ci-après indique les sources de financement du projet.

Tableau n°3 : Coûts estimatifs du projet par composante (Euros)

Désignation	Montant, Euros			
	Total	FAE	GOUV.	CEDEAO
Composante 1	261 700	261 700	0	0
Composante 2	77 750	77 750	0	0
Composante 3	235 675	130 000	23 375	82 300
Total coût de base	575 125	469 450	23 375	82 300
Imprévus phys. et fin. (5 %)	28 875	23 550	1 625	3 700
Coût total	604 000	493 000	25 000	86 000
%	100 %	82 %	4 %	14 %

Tableau n°4 : Coûts estimatifs du projet par catégorie de dépenses (Euros)

Catégories de dépenses	Total	Devises	Monnaie locale
Biens	68 500	68 500	0
Services	287 900	287 900	0
Divers	247 600	136 600	111 000
Coût total	604 000	493 000	111 000

Tableau n°5 : Sources de financement

Coût total du projet	FAE	CCRE	GOUV.
604 000	493 000	86 000	25 000
100 %	82 %	14 %	4 %

2.6.2. La FAE financera l'étude pour la mise en place de l'observatoire régional de l'eau, le renforcement des capacités à travers les séminaires de formation, l'organisation des ateliers de lancement du projet, de démarrage et de validation du rapport du projet et les réunions du Comité de pilotage. La FAE prendra également en charge : i) les salaires des experts suivants : le Coordinateur du projet et l'Informaticien pour quinze mois chacun et ii) l'acquisition d'équipements informatiques pour l'opérationnalisation de l'observatoire.

2.6.3. La contribution du CCRE de la CEDEAO consistera en la prise en charge des salaires des experts suivants : le Directeur du projet p.i, le chargé des programmes régionaux et l'assistant technique, un agent comptable et un assistant administratif, pour 25 % de temps de travail. Elle couvrira également l'acquisition des équipements de bureautique, informatiques et le mobilier de bureau pour l'UGP ainsi que les frais de fonctionnement de l'UGP, notamment les consommables de bureau, l'eau, l'électricité, le téléphone et internet. La contrepartie des Gouvernements des pays

membres de la CEDEAO consistera en la prise en charge des salaires des Points focaux nationaux pour 25 % de temps de travail ainsi que leur frais de fonctionnement.

3. MISE EN OEUVRE

3.1. DONATAIRE

3.1. Le donataire sera la Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) et l'Agence d'exécution du projet sera le Centre de coordination des ressources en eau (CCRE), qui dispose déjà dans son organigramme d'une structure dénommée « Observatoire de l'eau » dont la mise en place effective sera assurée dans le cadre du présent projet.

3.2. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET CAPACITES

3.2.1. Une Unité de gestion du projet (UGP) sera mise en place au sein du CCRE. Elle comprendra : un Coordinateur / spécialiste en gestion des ressources en eau ou de profil connexe, un Ingénieur Informaticien, spécialiste en gestion des systèmes d'information, un Agent comptable et un Assistant administratif. Le projet sera piloté par le Comité technique des experts (CTE) existant, un des organes du Cadre permanent de coordination et de suivi des ressources en eau en Afrique de l'ouest (CPCS), chargé de la supervision du processus de GIRE. Le CTE est constitué par les quinze points focaux nationaux de GIRE. Un représentant du Secrétariat permanent de l'AMCOW sera intégré au CTE. Le rôle et les responsabilités des structures et partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet sont décrits en annexe 8.

3.2.2. L'UGP sera responsable de la gestion technique, administrative et financière du projet, de la préparation des TDR des études et des Dossiers d'appel d'offres (DAO) pour le recrutement du Consultant et les acquisitions conformément aux règles et procédures de la Banque.

3.2.3. L'UGP sera gérée par le Coordinateur du projet. Il sera le principal interlocuteur de différents partenaires et prestataires de services. Il sera appuyé par l'Ingénieur Informaticien-Spécialiste en gestion des systèmes d'information, l'Agent comptable et l'Assistant administratif. Une équipe de soutien constituée par le Directeur du CCRE, les Chargés de programmes nationaux et régionaux du CCRE et des Points focaux nationaux assistera l'UGP dans la conduite de ses activités.

3.2.4. Le CCRE dispose de capacités techniques éprouvées pour gérer ce projet car plusieurs actions liées au processus de mise en place de l'observatoire de l'eau ont déjà été réalisées sous sa responsabilité technique. Parmi ces actions, on peut citer : i) le développement du programme pour la mise en place de l'observatoire régional de l'eau en 2006, ii) la réalisation des états des lieux des ressources en eau en Afrique de l'ouest et de leur cadre de gestion en 2007, iii) la réalisation des états des lieux des systèmes d'information des pays de l'Afrique de l'ouest, 2007, iv) la réalisation du Projet « Observatoire régional de l'eau Afrique de l'Ouest : Analyse des performances de la gestion de l'eau – Etude pilote sur cinq pays » en novembre 2009, v) la mise en œuvre des Volets « Portail d'information, catalogue des sources de données et base de données sur les indicateurs GIRE » de l'appui pour la mise en place de l'observatoire régional de l'eau en 2009. Comme le montre l'annexe 7, le personnel du CCRE doit être complété par les cadres devant assurer la gestion de l'observatoire. Cependant ses capacités à gérer les acquisitions sont limitées. Pour combler cette lacune, les membres de l'UGP bénéficieront d'une formation en acquisitions au cours de l'atelier de lancement du projet et seront assistés de façon soutenue par le Chargé des acquisitions du Bureau de la Banque au Burkina Faso.

3.2.5. Le CTE se réunira avant le lancement du projet et la validation des études afin de donner son avis sur les documents à examiner au cours de ces deux ateliers et orienter ainsi l'action de l'UGP.

3.3. PLAN DE PERFORMANCE

3.3.1. La supervision de l'exécution du projet se basera sur la matrice du cadre logique qui indique le but du projet, les résultats attendus et les indicateurs de performance.

3.3.2. La performance du projet est étroitement liée à la capacité de l'UGP à mettre en œuvre le plan des acquisitions conformément aux règles et procédures de la banque et en tenant compte des dispositions du Rapport d'évaluation.

3.4. CALENDRIER D'EXECUTION

3.4.1. La durée totale du projet est estimée à seize (16) mois à compter de la date de signature de l'accord de don. Le calendrier d'exécution prévisionnel présenté en annexe 4 est sommairement repris dans le tableau ci-après.

Tableau n°6 : Calendrier de mise en œuvre du projet

DESIGNATION	ECHEANCIER
Signature de l'accord de don	M0
Constitution de l'UGP	M0+2
Satisfaction des conditions du premier décaissement	M0+2
Premier décaissement	M0+3
Réunion du CTE et atelier de lancement du projet	M0+3
Passation de marché (contrat d'étude)	M0+5
Etude pour la mise en place de l'observatoire, suivi et évaluation	M0+12
Réunion du CTE et atelier de validation des états de lieux	M0+14
Séminaires sur la gestion de l'observatoire et les interactions SINEAU/Obser.	M0+15
Elaboration et édition des supports techniques	M0+15
Elaboration du rapport de suivi-évaluation	M0+15
Elaboration du rapport d'achèvement du projet	M0+16

3.5. ACQUISITIONS

3.5.1. Les dispositions relatives aux acquisitions sont résumées dans le tableau n°7 ci-après. Toutes les acquisitions de biens et services des consultants financées par la Facilité se feront conformément aux *Règles et procédures de la BAD pour l'utilisation des consultants, (édition de mai 2008, révisé en juillet 2012, à l'aide des dossiers-types de la Banque. L'UGP sera responsable de la préparation de tous les dossiers d'acquisition des biens et services de consultants, de formation et d'organisation des ateliers tels que décrit dans le tableau ci-après. Le CCRE sera responsable de la passation de tous les marchés.*

Tableau n°7 : Dispositions relatives aux acquisitions (Euros)

DESIGNATION	Liste Restreinte	CF	Autres	TOTAL
BIENS				
Supports techniques			5500	5500
			5500	5500
Mobilier de bureau			3200	3200
			0	0
Equipement de bureautique (Photocop., scanner et imprimante)			3700	3700

			0	0
			8400	8400
Matériel informatique (Ordi. de bureau, portable et accessoires)			0	0
Matériels et équipements de la Cellule technique de l'observatoire)		63000		63000
		63000		63000
SERVICES				
Etude, renforcement des capacités et communication	287 900			287 900
	287900			287 900
			42000	42 000
Ateliers et réunions			42 000	42 000
DIVERS				
Coordinateur du projet			47300	47300
			47300	47300
Ingénieur informaticien et gestion des Syst. d'Information			47300	47300
			47300	47300
Agent comptable			10500	10500
			0	0
Assistant administratif			9500	9500
			0	0
Chargés des programmes nationaux et régionaux			25100	25100
			0	0
Directeur CCRE			16800	16800
			0	0
Points focaux nationaux			24400	24400
			0	0
Location de bureaux			4200	4200
			0	0
Frais de fonctionnement (eau, électricité, internet, téléphone)			5200	5200
			0	0
Total	287 900	63 000	253 100	604 000
	287900	63000	142100	493000

La liste restreinte s'applique à l'utilisation des consultants uniquement.

« Autres » renvoie aux procédures de la CEDEAO pour l'acquisition de biens et services, le paiement des salaires, des indemnités et pour le fonctionnement.

Les chiffres entre parenthèses concernent les montants financés par la FAE.

Les imprévus de 5 % arrondis (28 875 Euros) sont répartis entre les différentes acquisitions.

Biens

3.5.2. Les marchés d'acquisition des supports techniques pour un montant de 5 500 Euros se feront selon les procédures de la CEDEAO. Le marché d'acquisition des équipements et matériels pour la Cellule technique de l'observatoire, pour un montant de 63 000 Euros se fera suivant la méthode de consultation des fournisseurs.

Services de consultants

3.5.3. L'acquisition des services de Consultants pour la conduite de l'étude pour la mise en place de l'observatoire régional, le renforcement des capacités, le suivi-évaluation et l'organisation des séminaires pour un montant de 287 900 Euros se fera selon la procédure de consultation sur liste restreinte conformément aux Règles de procédure de la BAD. La sélection de l'adjudicataire sera établie après évaluation combinée basée sur la qualité et le coût (SBQC). Comme il s'agit d'un contrat estimé à plus de 200 000 UC, l'avis de passation de marché devra être publié sur 'UNDB online' et sur le site internet de la Banque. Tout consultant éligible, qu'il soit régional ou pas, qui souhaite fournir les services sollicités peut exprimer son intention de figurer sur la liste restreinte.

Divers

3.5.4. Les salaires du Coordinateur, spécialiste en gestion des ressources en eau et de l'Ingénieur informaticien pour un montant total de 94 600 Euros sera à la charge de la FAE. Les salaires des cadres du CCRE pour un montant de 61 900 Euros, des points focaux nationaux pour un montant de 24 400 Euros seront à la charge du donataire et des Gouvernements des pays membres de la CEDEAO. Les frais pour l'organisation des ateliers et des réunions du CTE, pour un montant total de 42 000 Euros seront à la charge de la FAE. Les frais de location de bureaux et de fonctionnement pour des montants respectifs de 4 200 et de 5 200 Euros seront supportés par le CCRE.

Avis général de passation des marchés

3.5.5. Le texte de l'avis général de passation des marchés sera convenu avec le CCRE et sera publié sur UNDB online et sur le site Internet de la Banque, après l'approbation de la proposition de don.

Procédure de revue

3.5.6. Les documents suivants seront soumis à la revue et l'approbation de la Banque avant leur publication : i) Avis général de passation de marchés, ii) Dossiers d'appel d'offres (DAO) ou demandes de propositions aux consultants et aux fournisseurs, iii) Rapport d'évaluation des offres ou Rapport d'évaluation des propositions des consultants, incluant les recommandations relatives à l'attribution du marché, iv) Projets de contrat s'ils sont modifiés et différents des projets de contrat figurant dans les DAO. Le marché pour l'acquisition des services de consultant pour l'étude de mise en place de l'observatoire de l'eau fera l'objet de revue à priori. Tous les autres marchés feront l'objet de revue à postériori.

Plan d'acquisitions

3.5.7. La FAE examinera les dispositions prises par le donataire, pour la passation de marchés dans le cadre du plan des acquisitions prévu, pour s'assurer de leur conformité avec l'accord de don et les règles de procédures de la Banque. Le plan d'acquisition couvrira une période initiale de 12 mois. Le donataire mettra à jour ledit plan une année après le démarrage du projet ou selon les besoins. Toute proposition de révision du plan d'acquisition sera soumise à la FAE pour approbation préalable.

3.6. MODALITES DE DECAISSEMENT

3.6.1 Les décaissements de fonds se feront par la méthode du Compte spécial dans lequel la FAE procèdera au virement des fonds du don. Il est prévu des décaissements en deux (2) tranches selon le calendrier de décaissement présenté au tableau ci-dessous.

Tableau n°8 : Calendrier de décaissement (Euro)

Catégorie de dépense	Tranche 1 à M0+3	Tranche 2 à M0+11	Total
BIENS	68 500	0	0
SERVICES	150 000	137 900	287 900
DIVERS	50 000	86 000	136 600
Décaissement prévu (arrondi)	268 500	224 500	493 000
Pourcentage (%)	54 %	46 %	100 %

3.7. COMPTABILITE ET AUDITS

3.7.1 Le CCRE, à travers l'UGP, sera responsable de la gestion financière du projet. A ce titre, il ouvrira un Compte spécial en euros auprès d'un établissement acceptable par la FAE, à travers lequel seront effectués tous les paiements éligibles. L'UGP tiendra une comptabilité séparée et détaillée de toutes les opérations financées dans le cadre du projet. La tenue de la comptabilité doit être conforme aux principes comptables internationaux, et être jugée satisfaisante par la FAE.

3.7.2 La comptabilité du projet sera tenue par le Comptable mis à la disposition de l'UGP par le CCRE. Il sera chargé de tous les aspects comptables du projet et vérifiera notamment la conformité des factures avec le marché, la disponibilité des fonds pour le règlement et procédera à la liquidation des dépenses, tout ceci après visa et certification de la facture par le Coordonnateur du projet. Toutes les prestations inscrites pour le projet se feront dans le cadre des marchés correspondants.

3.7.3 Un rapport sur les comptes financiers du projet devra être soumis à la FAE chaque trimestre en même temps que le rapport d'avancement. Ces deux rapports seront préparés selon les modèles usuels de la FAE. Les états financiers produits seront audités par un auditeur externe recruté sur les fonds de la FAE et sélectionné après consultation restreinte.

3.8. SUIVI-EVALUATION ET RAPPORTS

3.8.1 Un plan de suivi-évaluation de l'exécution du projet sera mis en place par l'UGP sur la base de la matrice du cadre logique du projet. Ce plan de suivi-évaluation s'inscrira dans le cadre du suivi-évaluation des projets du CCRE.

3.8.2 Le consultant soumettra les rapports d'avancement au Coordonnateur de l'UGP, qui les présentera, accompagnés des éléments de suivi administratif, financier et technique, au Comité technique des experts. Ce comité assurera le suivi et l'évaluation des performances du projet sur la base des indicateurs définis dans le cadre logique. La supervision et le suivi des activités du projet seront assurés conjointement par la FAE et Bureau de la BAD au Burkina Faso (BFFO). La FAE désignera à cet effet un Chargé de projet. La FAE entretiendra des correspondances régulières avec le donataire, et procédera à l'examen diligent des Rapports d'Avancement Trimestriels (RAT) du donataire. La FAE pourra considérer à tout moment et en concertation avec la CCCRE, la nécessité d'entreprendre des missions de supervision de terrain.

3.8.3 L'UGP présentera des rapports trimestriels et annuels sur l'état d'avancement du projet. Ces rapports préciseront l'efficacité des interventions et seront élaborés conformément au format usuel de la FAE. Un rapport de fin du projet portant les activités réalisées et la situation financière du projet sera élaboré par le donataire.

4. BENEFICES DU PROJET

4.1. EFFICACITE ET EFFICIENCE

4.1.1 L'efficacité du projet est étroitement liée aux performances des membres du CTE, de l'UGP et des Points focaux nationaux, personnes ressources ayant déjà eu à intervenir dans le développement et la mise en œuvre des actions antérieures liées à la mise en place de l'observatoire régional de l'eau. L'utilisation des cadres du CCRE et des Points focaux nationaux pour l'appui de l'UGP à temps plein ou partiel est un atout majeur pour l'atteinte des résultats du projet avec un nombre très réduit d'intervenants.

4.1.2. Le projet étant essentiellement basé sur les services du Consultant, son efficacité sera donc étroitement liée à la compétence et l'expertise de ce dernier. Pour atteindre cet objectif, l'UGP devra retenir des critères de sélection qui tiennent compte de cette exigence.

4.1.3. Le renseignement des indicateurs de GIRE et surtout l'opérationnalisation de l'observatoire régional de l'eau permettront ainsi au CCRE de : i) faire régulièrement une analyse comparative de la façon dont les principes généraux de la GIRE sont adaptés et mis en œuvre dans les pays et bassins de l'Afrique de l'ouest, contribuant ainsi à une meilleure compréhension et au développement de cette approche avec un accent particulier sur le principe relatif au genre, ii) alimenter un système d'information régional sur la gestion des ressources en eau permettant aux différents partenaires d'accéder à l'expérience GIRE accumulée au niveau régional et de dégager éventuellement des axes de benchmarking, iii) d'alimenter un tableau de bord régional sur l'état d'avancement de la GIRE et sur le développement du secteur de l'eau en général, instrument nécessaire pour la mesure des performances des pays dans ces domaines et pour la planification du développement régional.

4.2. DURABILITE

4.2.1. L'observatoire régional de l'eau se met en place dans une région exposée déjà aux effets négatifs de la variabilité et du changement climatique. Aussi, sa raison d'être se justifie pleinement, ce qui est un atout majeur pour sa pérennisation. Par ailleurs, le fait qu'il s'intègre dans l'initiative panafricaine de suivi et évaluation du secteur de l'eau et qu'il soit organisé en réseau mettant en relation le niveau national, régional et des bassins, permet de prendre en compte les préoccupations des différents acteurs (questions de genre, préoccupations environnementales, gestion de la demande, ...) et de garantir leur implication dans sa gestion et son développement.

4.2.1 Les autres éléments qui permettent d'assurer la durabilité du projet sont les suivants : i) l'engagement que prendra la CEDEAO pour mettre à la disposition du CCRE les deux principaux Experts chargés de gérer l'observatoire au terme de l'appui de la FAE, ii) la création par la CEDEAO d'une ligne budgétaire pour le financement du fonctionnement de l'observatoire, iii) la disponibilité d'informations et renseignements nécessaires pour la publication de façon régulière du rapport régional sur le développement du secteur de l'eau en Afrique de l'ouest et iv) l'organisation à l'occasion des foras (semaines africaines de l'eau, semaines mondiales de l'eau de Stockholm, fora mondiaux de l'eau, Sessions de l'AMCOW, ...), des sessions ouvertes au grand public pour présenter les avancées du secteur de l'eau en Afrique de l'ouest.

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

5.1. CONCLUSION

5.1.1. Le projet de mise en place de l'observatoire régional de l'eau de la CEDEAO s'inscrit dans les domaines d'intervention de la FAE et dans le cadre des missions du CCRE de la CEDEAO d'amélioration de la gouvernance du secteur de l'eau, de la gestion de l'information et des connaissances sur l'eau et sur leur utilisation pour la planification du développement sectoriel.

5.1.2. Le projet est justifié, compte tenu de la nécessité de i) poursuivre et achever les actions déjà engagées en vue de la mise en place d'un observatoire de l'eau en Afrique de l'ouest, ii) disposer d'un instrument fiable et participatif de gestion de l'information sur l'eau et iii) accélérer l'atteinte des objectifs de la Vision africaine de l'eau (VAE) et iv) disposer de références fiables sur le développement des observatoires régionaux de l'eau et l'élaboration des rapports régionaux de développement du secteur de l'eau.

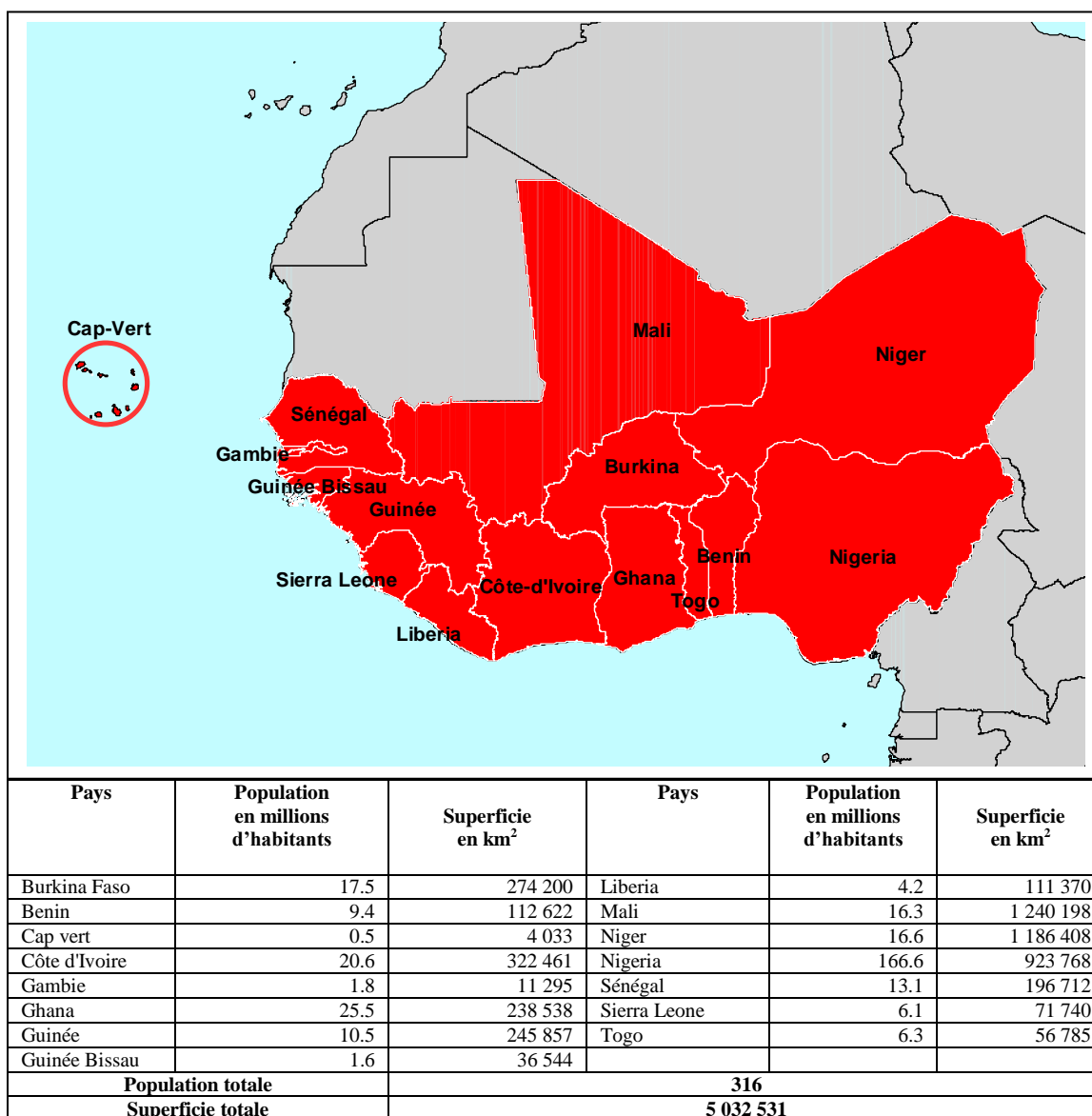
5.2. RECOMMANDATIONS

5.2.1 Sur la base d'une analyse de la pertinence, de l'efficacité et de la durabilité de l'appui, il est recommandé que la FAE approuve un don n'excédant pas 493 000 Euros, soit 82 % du coût total du projet, en faveur du CCRE de la CEDEAO pour le financement du « Projet de mise en place de l'observatoire régional de l'eau de la CEDEAO tel que conçu et décrit dans le présent rapport.

5.2.2 Le financement sera subordonné à la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement ci-après :

- i. L'ouverture d'un Compte spécial en euros dans un établissement acceptable par la BAD ;
- ii. La fourniture de la preuve de la création de l'UGP et de la désignation de son Coordinateur.

CARTE ET DONNEES DE BASE DE LA CEDEAO



AVERTISSEMENT : Toutes les cartes sont fournies par la Banque Africaine de Développement, exclusivement pour l'usage des lecteurs du présent rapport. Les noms utilisés et les frontières indiquées n'impliquent pas de la part de la banque et de ses membres aucun jugement au sujet du statut juridique d'un territoire ni de ces frontières. L'utilisation de cette carte pour tous les autres buts est strictement interdite.

CADRE CONCEPTUEL DES INDICATEURS DE GIRE ET DEFINITION DE L'OBSERVATOIRE

1. Cadre conceptuel des indicateurs de GIRE

La GIRE est un **processus** qui encourage la **mise en valeur** et la **gestion coordonnée** de l'**eau**, des **terres** et des **ressources associées** en vue de maximiser le **bien-être économique et social** qui en résulte d'une manière **équitable**, sans compromettre la **durabilité d'écosystèmes** vitaux. (*Partenariat Mondial de l'Eau, 2000*).

Considérant la **ressource** - l'eau mais aussi toutes les ressources naturelles liées à l'eau (sol, couvert végétal, faune terrestre et aquatique, ...) –, ce processus s'attache, par la mise en œuvre de **moyens** appropriés (législation ; assainissement domestique et industriel ; ...) répondant à des **principes directeurs** aujourd'hui mondialement reconnus (amélioration de l'environnement institutionnel ; protection de la ressource ; ...), à satisfaire les besoins des **filières de valorisation** de cette ressource - infrastructures sociales : AEP, assainissement,.. ;secteurs économiquement productifs : agriculture, élevage, ... ; environnement et cadre de vie : conservation des zones humides, ...- selon les critères d'efficacité économique, d'équité et de durabilité environnementale.

Le système de gestion, tenant compte des critères précités, se doit de fixer, pour chacune des filières de valorisation, des objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs à atteindre (AEP : réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable – sous-entendu par rapport à 2000 - ; ...); les **indicateurs de performance GIRE** se proposent donc de caractériser, **dans le temps et dans l'espace**, le degré d'atteinte de ces objectifs. Ils permettent alors une analyse des résultats obtenus par le système de production (ou de mobilisation et transformation des ressources) contrôlé par le système de gestion.

Les **indicateurs GIRE**, quant à eux, permettent d'appréhender, **dans le temps**, le degré de mise en œuvre, par le système de gestion, des moyens considérés comme indispensables à l'atteinte des objectifs, sachant que ces moyens concernent une ou plusieurs filières de valorisation.

Compte tenu des différences entre Agences ou Autorités de Bassin (ou Projet), et notamment vis-à-vis des moyens mis en œuvre, il est considéré que l'on pourra définir d'une part un « noyau commun » d'indicateurs, qui peuvent être aujourd'hui renseignés par tous en vue de constituer un état de référence généralisé à l'échelle régionale, et d'autre part, d'une batterie d'indicateurs laissant place aux différentes spécificités rencontrées.

Par ailleurs, sachant que des indicateurs sont toujours sensibles selon le profil des acteurs qui les interprètent ou les exploitent, il est implicite que ces indicateurs doivent faire l'objet d'une grille de lecture pour éviter toute ambiguïté sur leur signification. Par contre, il ne sera pas tenu compte dans cette étude des droits d'accès en fonction des profils (public, institution internationale, institution nationale, ...) : la typologie des acteurs sera définie par l'étude Observatoire et ces droits seront définis par le CCRE et les Etats dans ce cadre.

Au-delà de l'analyse GIRE qui caractérisera la maturité du système de gestion d'une part, et de l'analyse de performance qui caractérisera la satisfaction des usages, d'autre part, une analyse de corrélation « degré de maturité du système de gestion / performances » devra chercher à expliquer les défauts de performance et ainsi permettre aux décideurs de mettre en œuvre, au niveau des moyens, les actions correctives nécessaires.

2. Rappels sur la notion d'indicateurs

Définition de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) : Un indicateur est un paramètre ou une valeur dérivée de paramètres donnant des informations sur un phénomène.

Définition de l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) : Un indicateur est une donnée qui a été sélectionnée à partir d'un ensemble statistique plus important car elle possède une signification et une représentativité particulières.

Définition extraite du « Plan Bleu », travail de réflexion européenne sur la région méditerranéenne : les indicateurs condensent l'information, et simplifient l'approche de phénomènes (environnementaux), souvent complexes, ce qui en fait des outils de communication précieux. Un indicateur est une **donnée quantitative qui permet de caractériser** une situation évolutive (par exemple, l'état des milieux), **une action ou les conséquences d'une action**, de façon à les évaluer et à les comparer à leur état à différentes dates.

La définition de l'indicateur est une information ou combinaison d'informations, qui peut s'exprimer en ratios, moyenne, pourcentage, etc. Sa représentation dépend de la nature de l'indicateur : elle peut être visuelle, graphique ou en tableau de chiffres.

La caractéristique principale de l'indicateur est qu'il **porte une signification qui dépasse la donnée quantitative fournie** (ainsi, une température de 39°C signifie un sujet malade).

La qualité majeure d'un indicateur est sa **capacité à rendre compte de façon concise de phénomènes complexes**. Un indicateur présente toujours un modèle de la réalité, non la réalité elle-même ; c'est pourquoi il doit être accompagné d'informations qualitatives et de commentaires.

Les indicateurs sont des **outils de communication** qui servent à quantifier et simplifier l'information pour la rendre plus lisible et signifiante auprès des acteurs ciblés. Ce sont des **outils de suivi, d'évaluation, de prévision et d'aide à la décision**. Ils sont définis en référence à des objectifs préalablement fixés ; la confrontation des valeurs prises par un indicateur avec l'objectif correspondant permet de porter un jugement sur l'efficacité d'une action.

Un **indicateur**, comportant une seule donnée (une variable) ou une valeur de rendement d'un ensemble de données (agrégation de variables), décrit un système ou processus afin qu'il ait une signification au-delà de la valeur nominale de ses composantes. Il vise à communiquer l'information sur le système ou le processus. Le critère dominant derrière les spécifications d'un indicateur est la connaissance et l'opinion scientifiques (Source: Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies -UNECE 2003, p. 33)

Les indicateurs offrent une **mesurabilité et une comparabilité** des situations sur différents territoires (départements, régions, bassins) pour différentes périodes.

En conclusion, les principales qualités d'un indicateur sont :

- ⇒ la pertinence (doit répondre à la problématique (ici, l'objectif fixé)),
- ⇒ la simplicité (dans sa conception, sa mise en œuvre, sa représentation),
- ⇒ la reproductibilité (pour permettre un suivi dans le temps),
- ⇒ la rentabilité (ne doit pas occasionner un coût trop important).

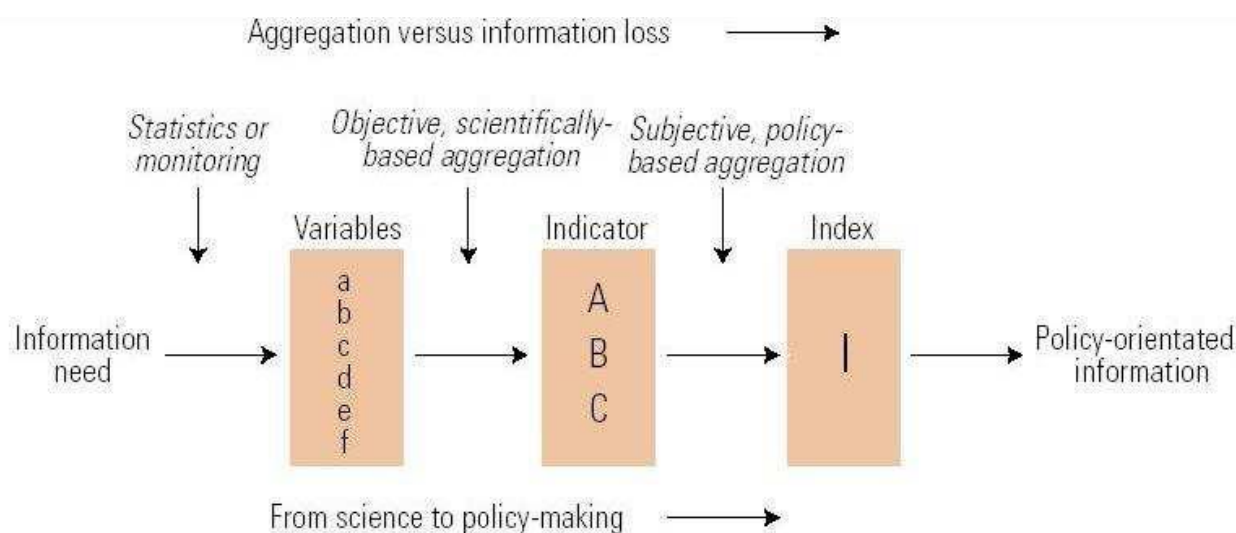
Une **variable** est une information observée, dérivée par l'utilisation de statistiques de base ou du monitoring, telle que le volume de précipitations ou de ruissellement, ou le nombre de cas de diarrhée. Des indicateurs sont dérivés lorsque les variables de base ou les données observées sont agrégées en utilisant des méthodes objectives et scientifiques ; par exemple l'agrégation mathématique des données d'évaporation et de transpiration fournit un indicateur sur

l'évapotranspiration. Lorsque de tels indicateurs fondamentaux sont rassemblés on obtient un indice, par exemple, l'indice d'aridité d'une zone, qui peut être obtenu en agrégeant différents indicateurs sur la disponibilité et l'utilisation de l'eau (Source: Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies -UNECE 2003, p. 33).

Un **indice** est une agrégation mathématique de variables ou d'indicateurs, souvent obtenue à partir de différentes unités de mesure afin que le résultat soit sans dimension. Un indice vise à fournir des informations compactes et ciblées pour la gestion et l'élaboration d'une politique. Le problème de combiner les différentes composantes est surmonté en mesurant et en pesant les processus, qui refléteront des préférences sociétales. (Source: Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies -UNECE 2003, p. 33).

L'agrégation des variables dans un indicateur peut se comparer à l'agrégation du prélèvement annuel des eaux superficielles et souterraines dans le prélèvement total annuel. Un indice combine, par exemple, le prélèvement avec la disponibilité en eau pour indiquer le stress hydrique. Dans un indice, l'accent n'est pas mis sur la justification scientifique, mais sur la satisfaction des besoins sociétaux.

3. Traduction des besoins d'information en information axée sur la politique



Source : Lorenz (1999) et UNECE (2003), Chapitre 3, p.34

4. Définition et fonctions principales de l'Observatoire

4.1. Définition

L'Observatoire est avant tout un outil de valorisation et diffusion des données et informations nécessaires au suivi et au pilotage des politiques GIRE des pays de la CEDEAO, qui s'appuie sur un système d'information réparti entre partenaires. Cette définition sous-entend six notions importantes :

- L'Observatoire est un outil au service de ses usagers : en aucun cas il ne s'agit d'un organe de décision.
- L'Observatoire est concerné par toutes les données et informations nécessaires au suivi de "la gestion intégrée des eaux en Afrique de l'Ouest" : ceci recouvre notamment l'ensemble de informations du cycle de l'eau mais aussi les données socio-économiques permettant évaluer l'impact des politiques.

- L'Observatoire s'appuie sur un système d'information réparti qui permet de combiner et valoriser l'information mise à disposition par les divers partenaires : ce n'est pas un système qui cherche à centraliser l'information ; au contraire, il s'agit de laisser autant que possible l'information au niveau du producteur et d'organiser des accès à distance.
- L'Observatoire regroupe l'ensemble des moyens matériels et humains qui permettent la gestion, la valorisation et la diffusion des données et des informations : l'Observatoire n'est pas qu'un outil informatique, c'est avant tout un réseau de partenaires qui s'appuie sur un outil informatique.
- L'Observatoire cherche à renforcer et à valoriser les partenaires dans leur rôle de production d'information : il appuie autant que possible les partenaires qui produisent les données et n'a surtout pas vocation à produire les données nécessaires à leur place.
- Les producteurs sont responsables de la qualité et de la véracité des informations mises à disposition. Ils devront assurer la production des métadonnées décrivant les modes de production et les niveaux d'accès, sachant que pourront être considérées les données de type : i), confidentiel (non accessible pour l'Observatoire), ii) à accès réservé aux partenaires de l'Observatoire, et iii) public.

4.2. Fonctions principales de l'Observatoire

De manière générale l'Observatoire vise avant tout à :

- Organiser l'accès aux données et informations mises à disposition par les partenaires ;
- Aider les pays membres à organiser la création et la mise en place de leur Système National d'Information sur l'Eau (SINEAU) ;
- Promouvoir la collecte de données manquantes auprès des divers partenaires ;
- Organiser la valorisation des données et informations disponibles par la production et la diffusion d'informations de synthèse de niveau régional ;

Son bon fonctionnement suppose une participation active des partenaires.

COUTS DETAILLES DU PROJET en Euros **ANNEXE 3**

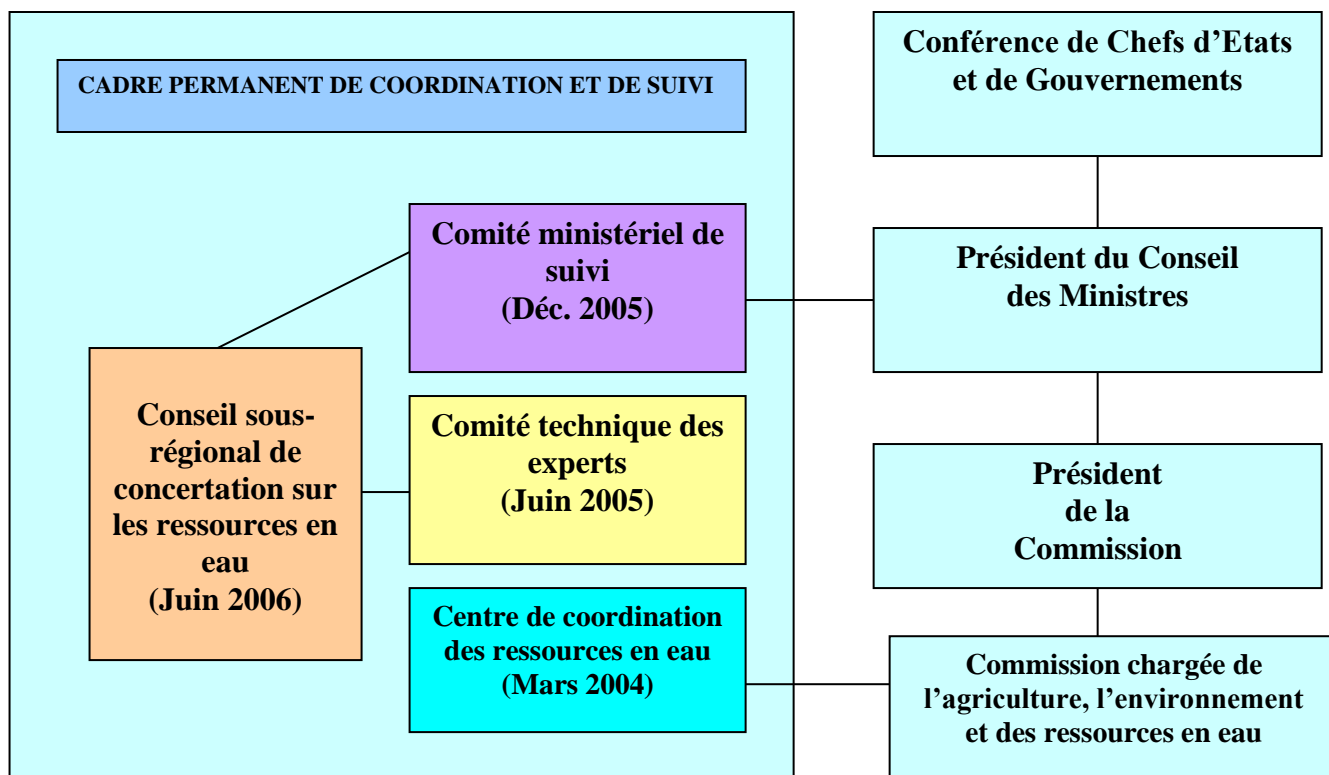
Rubrique	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût Total	Financements		
					FAE	GOUV.	CEDEAO
Composante 1: Etude pour la mise en place de l'observatoire de l'eau							
1.1. Honoraires des Consultants							
Chef de mission, Spécialiste en suivi, évaluation et GIRE	H/mois	7	11 000	77 000	77 000		
Spécialiste en Informatique/gestion des systèmes d'information	H/mois	4	9 000	36 000	36 000		
Experts en suivi, évaluation et GIRE	H/mois	17	5 000	82 500	82 500		
Sous-total 1				195 500	195 500		
1.2. Voyages et déplacements							
Voyages internationaux	Unité	4	1 500	6 000	6 000		
Voyages sous-régionaux	Unité	15	200	3 000	3 000		
Déplacements internes, dans les pays pendant les missions	Forfait	4	1 500	6 000	6 000		
Per diems	Jours	300	150	45 000	45 000		
Sous-total 2				60 000	60 000		
1.3. Fonctionnement et divers							
Fonctionnement (Consommables bureau)	Forfait	7	150	1 050	1 050		
Communication (Téléphone, fax et internet)	Mois	7	500	3 500	3 500		
Reproduction des documents	Forfait	11	150	1 650	1 650		
Sous-total 3				6 200	6 200		
Total Comp. 1				261 700	261 700		
Composante 2 : Renforcement des capacités et communication							
2.1. Edition et diffusion des supports techniques							
Rapports techniques	Unité	250	10	2500	2500		
Documents de synthèse	Unité	250	8	2000	2000		
CD ROM	Unité	250	3	750	750		
Matériels et équip. Cellule technique de l'observatoire	Ensemble	1	60 000	60 000	60 000		
Sous-total 1				65 250	65 250		
2.2. Formations							
Séminaire sur interactions SINEAU, Obs.régional et bassin	Unité	1	10 000	10000	10000		
Séminaire de formation CCRE à la gestion de l'observatoire	Unité	1	2 500	2500	2500		
Sous-total 2				12500	12 500		
Total Comp. 2				77 750	77 750		
Composante 3 : Gestion du projet							
3.1. Unité de Gestion du projet							
Coordinateur du projet	H/mois	15	3000	45000	45 000		
Ingénieur informaticien et gestion des SI	H/mois	15	3000	45000	45 000		
Agent comptable et acquisitions	H/mois	5	2000	10000			10 000
Assistant administratif	H/mois	5	1800	9000			9 000
Sous-total 1				109000	90 000		19 000
3.2. Equipes d'appui							
Chargé des programmes nationaux	H/mois	4	3000	12000			12 000
Chargé des programmes régionaux	H/mois	4	3000	12000			12 000
Directeur CCRE	H/mois	4	4000	16000			16 000
Points focaux nationaux	H/mois	42,5	550	23375		23 375	
Sous-total 2				63375		23 375	40 000
3.3. Ateliers et réunions							
Atelier de lancement	Unité	1	20 000	20 000	20000		

Atelier de validation des indicateurs	Unité	1	20 000	20 000	20000		
Réunions du Comité Technique des experts	Unité	2	pm	0	0		
Sous-total 4				40 000	40 000		
3.4. Fonctionnement							
Location de bureaux de l'UGP	Mois	16	250	4000			4 000
Mobilier de bureaux	Unité	2	1500	3000			3 000
Equipement de bureautique (Photocopie, scanner et imprim)	Ensemble	1	3500	3500			3 500
Matériel informatique (Ordi de bureau, portable et access.)	Ensemble	2	4000	8000			8 000
Frais de fonctionnement (eau, électricité, internet, téléphone)	Mois	16	300	4800			4 800
Sous-total 4				23 300	0		23 300
Total Comp. 3				235 675	130 000	23 375	82 300
Coût de base du projet				575 125	469 450	23 375	82 300
Divers et imprévus (5 % du coût de base)				28 875	23 550	1 625	3 700
Cout Total du Projet arrondi				604 000	493 000	25 000	86 000

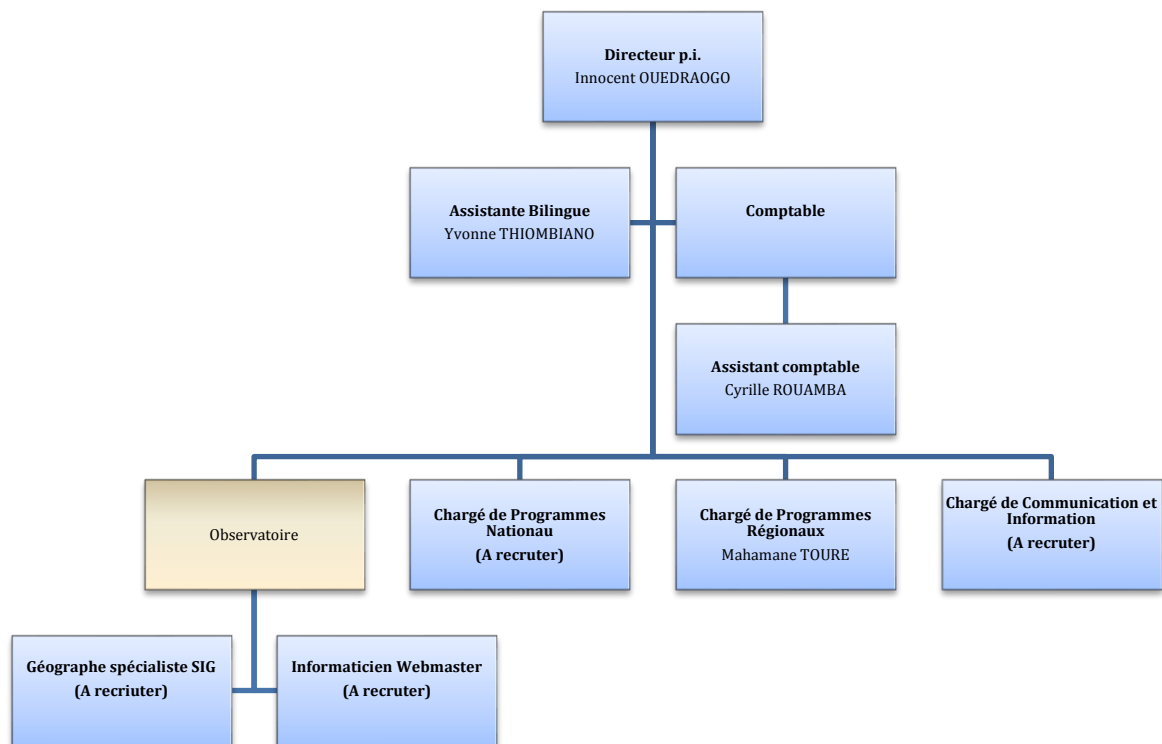
CALENDRIER D'EXECUTION DU PROJET

ACTIVITES	MOIS																
	T0	+1	+2	+3	+4	+5	+6	+7	+8	+9	+10	+11	+12	+13	+14	+15	+16
Signature de l'Accord de don	■																
Recrutement Coordo et Informaticien-Constitution de l'UGP	■	■	■														
Satisfaction des conditions du premier décaissement	■	■	■	■													
Premier décaissement		■	■	■	■												
Passation de marchés – Contrat études		■	■	■	■	■											
Atelier de lancement du projet – Formation membres de l'UGP					■												
Signature du contrat d'étude							■										
Réunion 1 du Comité technique des experts								■									
Atelier de démarrage du projet								■									
Signature des protocoles d'accord avec les pays et les OB								■	■	■							
Etude sur la mise en place de l'observatoire, suivi et évaluation								■	■	■	■	■	■	■			
Opérationnalisation du portail Web								■	■	■							
Consolidation des indicateurs de GIRE										■							
Inventaire des réseaux de mesures des R.E. de surface et souter										■							
Acquisition équip.et mat. pour opérationnalisation de l'observat.									■	■	■						
Mise en place d'une base de données des indicateurs de GIRE									■	■	■	■					
Suivi-évaluation du secteur de l'eau-Elaboration rapport régional									■	■	■	■	■				
Consolidation des données et test du site web									■	■	■	■	■				
Réunion 2 du comité technique des experts														■			
Elaboration du rapport de suivi et évaluation											■	■	■	■			
Formation à la gestion de l'observatoire régional													■				
Formation sur les interactions SINEAU, obs. de bassin et régional									■								
Elaboration et édition du rapport et des supports techniques												■	■	■			
Atelier régional de validation du rapport technique et des actions de suivi-évaluation															■		
Supervision du projet	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Elaboration du rapport d'achèvement du projet et audit final																■	■

CADRE DE GESTION DU SECTEUR DE L'EAU EN AFRIQUE DE L'OUEST



ORGANIGRAMME DU CCRE



**ROLES ET RESPONSABILITES DES STRUCTURES ET PARTENAIRES
IMPLIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

N°	Partenaires	Rôles et responsabilités
1	CCRE-CEDEAO	<ul style="list-style-type: none"> - Agence d'exécution du projet ; - Assurer la gestion technique et administrative du projet à travers l'UGP qu'il mettra en place.
2	AMCOW	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre de la mise en œuvre du projet au niveau des pays à travers des points focaux nationaux ; - Assurer le pilotage et la coordination du projet en tant que membre du CTE et veiller à la cohérence avec le programme panafricain.
3	Organismes de bassin et Réseau des organismes de bassin (OMVS, ABV, OMVG, ABN, RAOB)	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre le développement des indicateurs de GIRE pour les bassins et en assurer l'utilisation au niveau des organismes de bassin.
4	Programme conjoint OMS/UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre le développement technique du projet
5	Programme eau et assainissement de la banque Mondiale (WSP)	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre le développement technique du projet
	Structures	
1	Unité de gestion du projet (UGP)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la gestion administrative et technique du projet ; - Assurer l'interface entre le projet, la FAE et les autres partenaires.
2	Comité technique des experts (CTE)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le pilotage et l'orientation de l'action du projet ; - Rendre compte de l'avancement du projet aux Comité exécutif des Ministres de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest.



**APPUI POUR LA MISE EN PLACE
DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU
DE LA CEDEAO**

**TERMES DE REFERENCE PROVISOIRES
DE L'ETUDE**

1. INTRODUCTION

Le présent document constitue les Termes de référence (TDR) en vue de l'élaboration de l'étude pour la mise en place de l'observatoire régional de l'eau de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), dont la réalisation est appuyée par la Facilité africaine de l'eau (FAE) en réponse à la requête adressée par le Centre de coordination des ressources en eau (CCRE) de la CEDEAO.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET.

1.1.1. L'Afrique de l'ouest tout comme le reste du continent est confrontée à de graves problèmes socio-économiques qui appellent des solutions urgentes sans lesquelles la tendance actuelle à la pauvreté endémique et au sous-développement chronique se maintiendra. Les décideurs politiques de l'Afrique de l'ouest ont unanimement reconnu en 1998 que l'eau joue un rôle décisif dans l'effort fourni pour atteindre les objectifs de développement socio-économiques et que les problèmes auxquels sont confrontés leurs pays sont multiformes. Parmi ces problèmes figurent ceux liés à la mauvaise gouvernance et aux faiblesses de gestion de l'information et des connaissances sur l'eau.

1.1.2. Les problèmes de gestion et de mise en valeur des ressources en eau identifiés à cette époque ont obligé la CEDEAO à s'engager résolument dans un processus régional de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). La Déclaration de Ouagadougou en 1998 et l'adoption du Plan d'action régional de Gestion intégrée des ressources en eau en Afrique de l'Ouest (PARGIRE) en 2000 ont été les deux étapes essentielles d'un processus qui a conduit la sous-région à se doter d'un Cadre permanent de coordination et de suivi (CPCS) de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

1.1.3. Dans le cadre de la mise en œuvre du PARGIRE, la CEDEAO a créé en son sein en 2004 un organe exécutif du CPCS dénommé « Centre de coordination des ressources en eau (CCRE) ». Depuis sa création comme « Département eau de la CEDEAO », de progrès significatifs ont été enregistrés dans la mise en œuvre des principes de gestion intégrée des ressources en eau dans les pays et les bassins de la sous-région :

- de nouveaux organismes de bassins transfrontaliers se mettent en place (Autorité du bassin de la volta en 2007),
- les pays se dotent progressivement de politiques de l'eau, mettent en place des lois sur l'eau qui tiennent compte des principes de la GIRE, créent des institutions de coordination trans-sectorielle, mettent en place des plateformes de concertation interinstitutionnelles et multi acteurs aux niveaux national, régional/provincial et local,
- des plans d'action de GIRE ont été développés et sont en cours d'exécution dans la plupart des pays de la sous-région.

1.1.4. En 2007, le CCRE a élaboré un Programme stratégique d'intervention 2007-2013 dont l'objectif principal est d'aider les Etats de la CEDEAO à mettre en œuvre une gestion équitable et efficace de l'eau tout en garantissant la durabilité de ses usages. Une des priorités du CPCS est de doter les pays et bassins partagés d'Afrique de l'ouest de systèmes d'information sur l'eau permettant des analyses consolidées à tous les niveaux de gestion (bassins, pays, régional).

1.1.5. La mise en place d'un observatoire régional de l'eau, dont le rôle est d'assurer le suivi de la gestion de l'eau au niveau des pays et des bassins, est un des piliers de la stratégie du CPCS. L'observatoire constitue un outil d'aide à la décision aux différentes échelles de

gestion. Ce projet a démarré dès la création du CCRE, avec la réalisation d'un état des lieux des ressources en eaux et de leur cadre de gestion dans les 15 pays de la CEDEAO. Cette étude a ensuite été poursuivie par un état des lieux axé sur les systèmes d'information sur l'eau des différents pays, afin de préciser le cahier des charges de l'observatoire, et notamment son appui à la mise en place des systèmes nationaux d'information sur l'eau. Parallèlement à ce processus, une réflexion a été engagée par le Réseau africain des organismes de bassin (RAOB) sur les indicateurs à mettre en œuvre pour suivre et évaluer la gestion et la mise en valeur de l'eau à l'échelle des bassins.

1.1.6. L'état des lieux des systèmes d'information sur l'eau en Afrique de l'ouest réalisé en 2007 a permis de rencontrer les principaux producteurs de données sur l'eau dans 14 pays de la CEDEAO parmi lesquels figurent les services publics en charge de la planification de la gestion et de la mise en valeur des ressources en eau, des statistiques, des entreprises de production et de distribution d'eau en milieu urbain, de prévision météorologique, de l'agriculture, de la santé publique et de l'environnement. Cet état des lieux a montré que la production de données est fortement limitée par l'état des réseaux de mesures.

1.1.7. Par ailleurs, l'efficacité recherchée est entravée par l'existence presque partout de i) une multiplicité des producteurs de données sans définition claire de leurs responsabilités, ii) une disparité des informations disponibles, iii) une absence de définition et de codification des données. Bien que les pays soient à des niveaux divers de mise en place de systèmes d'information, on note néanmoins un intérêt partagé, tant par ceux-ci que par les organismes régionaux (organismes de bassin, CEDEAO et autres institutions techniques) pour soutenir la mise en place de tels systèmes.

1.1.8. La nécessité de disposer d'indicateurs fiables de GIRE s'impose donc car le développement d'indicateurs constitue une étape essentielle dans le processus de fourniture d'informations en vue de la planification, l'aménagement et la gestion des ressources en eau. Ils permettent de donner un avis sur l'efficacité de la mise en œuvre de la GIRE, y compris le suivi de l'impact du changement climatique et des activités anthropiques sur les ressources.

1.3.6. La mise en œuvre du projet d'établissement du mécanisme panafricain de suivi et évaluation du secteur de l'eau que l'AMCOW a initié avec l'appui de la FAE nécessitera l'impliquera de structures focales sous-régionales à l'instar du CCRE de la CEDEAO, disposant de capacités requises pour contribuer efficacement au projet. Le présent projet s'intègre donc parfaitement dans l'initiative panafricaine de suivi et évaluation lancée par AMCOW.

2. DESCRIPTION DE LA ZONE DU PROJET.

2.1. La zone du projet est la Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) formée par 15 Etats membres³, avec une population totale estimée à près de 316 millions d'habitants en 2012 et une superficie de 5 032 531 km². Il s'agit globalement d'un ensemble assez homogène par la géologie et la géographie, par les populations, la culture et l'histoire et enfin par les économies et les conditions sociales.

2.2. Des différences notables sont néanmoins relevées dans le climat, l'envergure et la population des pays qu'elle regroupe. Du point de vue de la situation, les pays se répartissent en :

³ Benin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Togo, Sénégal, Sierra Leone.

- ⇒ Onze (11) États côtiers : Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo) ;
- ⇒ Trois (3) États enclavés : Burkina, Mali, Niger ;
- ⇒ Un (1) État insulaire : Cap Vert.

3. OBJECTIFS DU PROJET.

3.1. L'objectif global du projet de mise en place de l'observatoire régional de l'eau est de contribuer à l'amélioration de la situation socio-économique et à la réduction de la pauvreté dans les Etats membres de la CEDEAO, grâce à une meilleure planification de la gestion des ressources en eau.

3.2. L'objectif spécifique du projet est de contribuer à l'amélioration de la performance du secteur de l'eau grâce à l'opérationnalisation de l'observatoire régional de l'eau et le renforcement des capacités des acteurs du secteur de l'eau.

4. OBJECTIFS DE L'ETUDE

4.1. Les présents Termes de Référence ont pour objet de décrire les modalités de réalisation de l'étude en vue de la mise en place de l'observatoire régional de l'eau de la CEDEAO. Les objectifs spécifiques de cette étude est de : i) développer des outils nécessaires pour l'opérationnalisation de l'observatoire régional de l'eau, ii) consolider les jeux d'indicateurs régionaux de GIRE, iii) développer un cadre pour le suivi-évaluation du secteur de l'eau, iv) organiser des formations et apporter un appui pour l'organisation des réunions et ateliers liés au projet et v) élaborer des supports de diffusion des résultats du projet.

5. DESCRIPTION DES TÂCHES SPÉCIFIQUES DU CONSULTANT.

5.1. Le Consultant est chargé de : i) réaliser l'étude pour la mise place de l'observatoire de l'eau comportant la création d'un environnement pour le développement de l'observatoire, la consolidation des indicateurs de GIRE, le suivi et évaluation du secteur de l'eau et l'organisation des ateliers et les réunions du projet, en procédant suivant les étapes ci-après. :

- Etape 1 : Méthodologie, collecte et analyse documentaire
- Etape 2 : Création de l'environnement pour le développement de l'observatoire
- Etape 3 : Consolidation des indicateurs de GIRE
- Etape 4 : Mise en place d'une base de données des indicateurs GIRE
- Etape 5 : Suivi et évaluation du secteur de l'eau
- Etape 6 : Organisation des formations et appui pour l'organisation des ateliers, des réunions et actions de renforcement de capacités.

Etape 1 – 0,5 mois : Méthodologie, collecte et analyse documentaire

5.2. Le consultant engagera une concertation avec les responsables du CCRE, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et éventuellement le Chargé de projet de la FAE, afin de clarifier les TDR/contenu de l'étude et de rassembler les informations générales sur le contexte de l'étude. Ensuite, le consultant élaborera et soumettra à l'UGP une stratégie et une matrice d'exécution de l'étude. Ces deux documents serviront de cadre de référence pour le suivi des performances du Consultant. A ce stade, le Consultant veillera particulièrement à établir des synergies avec le « Projet d'établissement du mécanisme panafricain de suivi-et évaluation du secteur de l'eau » que l'AMCOW met en œuvre avec le soutien de la Facilité africaine de

l'eau.

5.3. Parallèlement à la conceptualisation des TDR, le consultant devra procéder à la collecte et à l'analyse des documents nécessaires pour la conduite de l'étude.

Etape 2 - 2,0 mois : Création de l'environnement pour le développement de l'observatoire

5.4. La création de l'environnement pour le développement de l'observatoire vise l'opérationnalisation du portail d'information, du catalogue des sources de données et de la base de données sur les indicateurs. Une partie de ces activités a été réalisée en 2009 par l'Office international de l'eau (OIEAU) dans le cadre d'un appui apporté au CCRE.

5.5. Les tâches à accomplir par le Consultant dans le cadre de la présente mission sont les suivantes :

- Vérification de la configuration du portail et de sa fonctionnalité ;
- Transfert du portail du serveur de l'OIEAU à celui de la CEDEAO ;
- Vérification et actualisation du catalogue régional des sources de données ;
- Vérification de la fonctionnalité des outils logiciels permettant la gestion du futur portail Web régional de l'observatoire et du catalogue régional des sources de données et insertion de possibilités d'intégration de nouvelles « fenêtres » par le CCRE ;
- Mise en place d'une base de données des indicateurs GIRE, avec développement de fonctionnalités permettant l'alimentation, la consultation et la valorisation en ligne de cette base de données via le portail de l'observatoire.

Vérification de la configuration du portail et de sa fonctionnalité

5.6. Le portail de l'observatoire ayant été configuré puis hébergé provisoirement sur un serveur de l'OIEAU à l'adresse suivante : www.aquacoope.org/CEDEAO/, la tâche du Consultant consistera essentiellement en la vérification générale de la configuration du portail en s'assurant que les différents liens et fonctions sont opérationnels.

Transfert du portail du serveur de l'OIEAU à celui de la CEDEAO

5.7. De concert avec le Web master de la CEDEAO, le Consultant vérifiera l'adaptabilité du futur site d'hébergement du portail en mettant l'accent sur : i) l'espace disque disponible sur le serveur de la CEDEAO, ii) l'installation des nouveaux logiciels pour le bon fonctionnement des applications du serveur si nécessaires, iii) l'installation et la configuration du portail dans le serveur de la CEDEAO.

Vérification et actualisation du catalogue régional des sources de données

5.8. La vérification et l'actualisation du catalogue régional consistera en i) la revue de la codification et de la classification des sources de données (Configuration des groupes de travail, des usagers et des modèles de métadonnées pour la saisie), ii) la confirmation de leur conformité aux préoccupations du CCRE, iii) compléter l'alimentation de la base de données par des données tirées dans un premier temps des tableaux se trouvant dans les tableaux de « l'état des lieux des ressources en eau en Afrique de l'ouest », de « l'état des lieux des SINEAU », ainsi que dans ceux de la plaquette de présentation « Etat d'avancement de la GIRE en Afrique de l'ouest » et iv) l'organisation des sauvegardes hebdomadaires.

Vérification de la fonctionnalité des outils logiciels permettant la gestion du futur portail Web régional de l'observatoire et du catalogue régional des sources de données

5.9. Le logiciel utilisé pour le portail étant un logiciel de gestion du multilingue (Français et anglais), open source sous licence public Mozilla, initialement créé par FINSIEL (Italie) pour l'Agence européenne de l'environnement, adapté ensuite et utilisé pour le projet Euro-méditerranéen sur le « SEMIDE », le consultant devra donc vérifier sa fonctionnalité et proposer éventuellement des adaptations ultérieures à réaliser. Le consultant veillera à ce que les outils logiciels mis en place permettent au CCRE d'ajouter ultérieurement des fenêtres qu'il jugerait nécessaires.

Etape 3 - 1,0 mois : Consolidation des indicateurs de GIRE

5.10. Les indicateurs de GIRE tels que définis en annexe 2 ont déjà été élaborés pour les niveaux « bassins » par le RAOB et « pays » par le CCRE. La consolidation des indicateurs de GIRE consistera donc à i) mettre en cohérence de tous les indicateurs (niveaux pays et bassins), (ii) conduire une réflexion en vue de définir les indicateurs de GIRE spécifiques pour le niveau « région » en sélectionnant les indicateurs les plus pertinents (niveaux pays, région et bassins) afin d'en faciliter l'exploitation et la comparaison, et (iii) renseigner les indicateurs régionaux de GIRE au niveau du CCRE. Le consultant veillera à ce que ce processus soit en cohérence avec l'initiative panafricaine de suivi et évaluation du secteur de l'eau lancée par AMCOW. Un accent particulier sera mis sur les synergies à développer à cet effet.

Mise en cohérence de tous les indicateurs (niveaux pays et bassins)

5.11. Les indicateurs de GIRE pour ces deux niveaux sont définis suivant des processus différents et les catégorisations utilisées pour caractériser les indicateurs le sont également : indicateurs de contexte, de performance et de gouvernabilité pour le niveau pays et de risques de surexploitation de la ressources, de risque de dégradation de la ressource, de risques de dégradation des conditions de vie des populations et de risques de dégradation du milieu pour le niveau bassin.

5.12. Sur la base des deux jeux d'indicateurs, le Consultant proposera des jeux d'indicateurs basés sur une catégorisation harmonisée.

Conduire une réflexion en vue de définir les indicateurs de GIRE spécifiques pour le niveau « région »

5.13. Sur la base des indicateurs du niveau pays et de bassin harmonisés, le Consultant proposera un jeu d'indicateurs pour le niveau régional. Ces indicateurs seront soit spécifiques au niveau régional, soit dérivés des indicateurs définis au niveau des pays et des bassins.

Renseigner les indicateurs régionaux de GIRE au niveau du CCRE

5.13. Les indicateurs régionaux sont renseignés.

Etape 4 : - 1,0 mois : Mise en place d'une base de données des indicateurs GIRE

5.15. Les activités relatives à la création et au développement d'une « base de données sur les indicateurs GIRE » initiées par l'OIEAU et non achevées sont les suivantes :

- Conception de l'architecture de la base de données ;
- Poursuivre le développement des premiers applicatifs de valorisation accessibles en ligne à partir du portail web ;
- Vérification du fonctionnement de l'applicatif de saisie des valeurs d'indicateurs / an / pays, lui aussi accessible en ligne à partir du portail web pour les usagers disposant des droits d'accès.

Aussi, les tâches du consultant consisteront en l'opérationnalisation des applicatifs suivants :

- Affichage des listes d'indicateurs GIRE des niveaux régional, bassin et pays : Après sélection du « Type d'indicateur », cet applicatif devra permettre l'affichage d'un tableau présentant les caractéristiques des indicateurs du type sélectionné.
- Génération dynamique d'un tableau de synthèse des valeurs d'indicateurs disponibles : Après sélection du « Nom de l'indicateur », cet applicatif permettra l'affichage d'un tableau croisé Année /pays, Année/bassin et année /région permettant de savoir si la valeur de l'indicateurs est disponible ou pas pour cette année et ce pays, ce bassin ou la région.
- Tableau de synthèse après sélection Pays/bassin/région – Indicateur –Année : Après sélection du « Nom de l'indicateur », du « Pays, bassin ou région », cet applicatif permettra l'affichage d'un tableau des valeurs correspondantes disponibles / année (avec une colonne indiquant la source d'information, et d'un histogramme avec possibilité d'exportation du tableau de valeurs.
- Webmapping de synthèse après sélection Pays/bassin/région – Indicateur – Année : Après sélection du « Nom de l'indicateur », du « Pays, bassin ou région », cet applicatif permettra l'affichage d'une carte de la zone CEDEAO (ou pays CEDEAO) avec des points de taille variable (ou avec des polygones pays de couleurs variables) selon les valeurs des indicateurs se trouvant dans la base de données.
- Affichage des cartes existantes en relation avec un indicateur : Après sélection du «Nom de l'indicateur », du « Pays, bassin ou région », cette fonction permettra l'affichage du contenu du catalogue des sources de données pour cet indicateur / ou cette zone.
- Etablissement de liens avec des fenêtres existantes sur d'autres sites web telles que celles sur les grands barrages et les zones vulnérables.

Etape 5 - 1,5 mois : Suivi et évaluation du secteur de l'eau

5.16. Conformément aux recommandations de la réunion du Comité exécutif de l'AMCOW Afrique de l'ouest tenue à Dakar en Octobre 2009, le CCRE a été désigné pour assurer le Secrétariat technique de l'AMCOW au niveau de la sous-région. A ce titre, il se doit d'assurer la mise en œuvre des recommandations du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine (UA) tenu à Sharm El Sheikh et du processus pan africain de suivi-évaluation du secteur de l'eau, avec pour objectif la mise en place d'un mécanisme ouest africain de suivi et évaluation du secteur de l'eau.

5.17. Les tâches du consultant comprendront :

- La réalisation des évaluations du secteur de l'eau des 15 pays de l'Afrique de l'ouest et l'identification des actions d'appui avec l'appui des Consultants nationaux. Le canevas pour l'élaboration de ces rapports sera proposé par le Consultant dans le rapport de démarrage de l'étude.

- L'élaboration du premier rapport régional sur le développement du secteur de l'eau. Pour ce faire, le Consultant utilisera le cadre du suivi-évaluation rapide du secteur de l'eau développé par l'AMCOW. Le canevas pour l'élaboration de ce rapport sera également proposé par le Consultant dans le rapport de démarrage de l'étude.

Etape 6 – 1,0 mois : Organisation des ateliers, des réunions et actions de renforcement de capacités

5.18. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de la CEDEAO, les ateliers et réunions suivants sont prévus : i) atelier de lancement du projet consacré essentiellement à la formation des membres de l'UGP à la gestion du projet (Procédures et règles de la BAD), ii) atelier de démarrage du projet, iii) atelier de validation des indicateurs et des projets d'appui ou de renforcement des systèmes de suivi-évaluation des pays de la CEDEAO, iv) deux réunions du Comité technique des experts (CTE) pour la revue des TDR de l'étude et la préparation des ateliers de démarrage du projet et de validation du rapport du projet et des projets d'appui ou de renforcement des systèmes de suivi-évaluation. Le Consultant devra assister l'UGP dans les activités suivantes:

- Préparation des TDR des ateliers et réunions, excepté l'atelier de lancement qui est du ressort de la FAE ;
- Identification des participants aux différents ateliers et réunions ;
- Finalisation des rapports des ateliers et des réunions.

5.19. Les actions de renforcement de capacités et de communication prévues sont les suivantes : i) formation des acteurs de l'eau et ii) élaboration des supports techniques du projet de diffusion des résultats du projet. Les formations seront organisées en même temps que l'atelier de validation des résultats de l'étude.

Formation des acteurs clés de l'observatoire de l'eau

5.20. Les formations prévues sont les suivantes : i) Séminaire sur les interactions SINEAU, observatoire régional et de bassin et ii) Séminaire sur la gestion de l'observatoire régional de l'eau. Le choix des formateurs et la définition des programmes de formation seront effectués conjointement par le Consultant et l'UGP. Pour l'organisation pratique de la formation, le Consultant bénéficiera de l'appui des membres de l'UGP et du personnel du CCRE. Les objectifs de chaque formation, le public visé et le nombre prévisionnel de participants sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

N°	Thème de la formation	Nombre de formations	Objectifs de la formation	Public visé	Nombre de personnes à former
1	Séminaire sur les interactions SINEAU, observatoire régional et de bassin	01	Améliorer l'efficacité et les performances des SINEAU et des observatoires de l'eau au niveau régional et des bassins par le renforcement de la compréhension des interactions existantes entre ces trois niveaux de gestion de l'information sur l'eau et du suivi-évaluation du développement sectoriel.	Cadres des administrations publiques en charge de l'eau Et des organisations régionales concernées par le développement du secteur de l'eau.	30 dont : -15 cadres nationaux -15 cadres régionaux
2	Séminaire sur la gestion de l'observatoire	01	Améliorer les capacités des cadres du CCRE à gérer l'observatoire régional de	Responsables de l'observatoire régional et tous les	4 cadres

	régional de l'eau		l'eau.	cadres du CCRE	
--	-------------------	--	--------	----------------	--

Elaboration des supports techniques de diffusion des résultats du projet

5.21. Le Consultant devra élaborer les supports techniques suivants :

- Le rapport technique du projet comprendra également les modalités de financement du fonctionnement de l'observatoire;
- Le document de synthèse du rapport technique et ;
- Les CD ROM de diffusion des deux rapports.

6. ORGANISATION DU TRAVAIL

6.1. Lieu de déroulement de la mission

6.1.1. Le Consultant travaillera en étroite collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet (UGP). L'essentiel de sa mission se déroulera à Ouagadougou / Burkina Faso.

6.2. Les éléments de méthodologie

6.2.1. L'étude sera réalisée par un Bureau d'étude de réputation internationale. A cet effet, il est attendu qu'il propose une approche méthodologique claire et concise faisant ressortir les principes de base, les grandes lignes et les résultats attendus de l'étude. L'étude prendra en compte les rapports et documents existants et ceux produits dans le cadre des projets antérieurs réalisés ou en cours d'exécution dans la région, sous la supervision du RAOB, du CCRE ou d'autres partenaires techniques.

6.2.2. L'étude devant se réaliser en concertation avec les principales organisations régionales (économiques, techniques, de facilitation et de bassin), le Consultant organisera des visites de travail auprès de certaines d'entre elles pendant les missions de consolidation des indicateurs et d'évaluation des systèmes nationaux de suivi et évaluation.

6.2.3. Dans les pays abritant le siège des organisations retenues, il aura comme interlocuteurs le Point focal GIRE de la CEDEAO et les Responsables des Systèmes nationaux d'information sur l'eau (SINEAU), là où ils existent. En tout état de cause, le Consultant devra prendre en compte la nécessité de déplacements dans les dix pays concernés ou dans d'autres pays de la sous-région si nécessaire. Le Consultant fera apparaître clairement dans son offre le nombre de voyages prévus ainsi que leur destination. Il devra également indiquer la méthodologie prévue pour réaliser l'étude et fournir un calendrier détaillé de ses interventions.

6.3 Responsabilités des parties concernées

6.3.1 Contribution des Gouvernements des pays de la CEDEAO

Les Gouvernements se chargeront de :

- la désignation des Points focaux nationaux chargés de la Gestion des SINEAU, comme interlocuteurs du Consultant dans le pays, en plus des Points focaux GIRE de la CEDEAO. Ceux-ci élargiront leurs contacts à tous les acteurs concernés afin de garantir la diversité de la recherche des renseignements à recueillir.
- la facilitation de l'acquisition de données et informations complémentaires recherchées par le Consultant.

6.3.2 Contribution du CCRE

Le CCRE se chargera de :

- la mise en place de l'Unité de gestion du projet, principale interlocutrice du Consultant ;
- la facilitation des contacts avec les autorités dans les pays concernés ;
- la revue périodique de l'avancement de l'étude ;
- la mise à disposition du Consultant de l'aide administrative et logistique nécessaire pour l'exécution de ses prestations (obtention des visas, ...) ;
- la mise à disposition du Consultant de toute la documentation disponible ainsi que les données et informations nécessaires.

Le Consultant pourra aussi compter en cas de besoin sur la disponibilité de l'ensemble du personnel du CCRE.

6.3.3 Contribution du Secrétariat technique du Réseau africain des organismes de bassin (RAOB)

Le RAOB se chargera de :

- la facilitation des contacts avec les autorités des organismes de bassins situés en Afrique de l'ouest ;
- la revue périodique de l'avancement de l'étude ;
- la mise à disposition du Consultant de toute la documentation disponible sur les études antérieures réalisées en matière d'indicateurs de GIRE ainsi que les données et informations nécessaires.

6.3.4 Durée de la mission, produits attendus et chronogramme d'exécution

La durée totale de l'étude est de dix (10) mois répartie comme suit :

N°	Tâches	Durée (mois)	Délivrables	Date de réalisation
1	Conceptualisation des TDR, collecte et analyse documentaire	0,5	- Un rapport initial	M0+0,5
2	Création de l'environnement pour le développement de l'observatoire	2,0	- Un portail Web opérationnel	M0+2,5
3	Consolidation des indicateurs de GIRE	1,0	- Trois jeux d'indicateurs GIRE (pays, bassin et région) harmonisés et consolidés	M0+3,5
4	Mise en place d'une base de données des indicateurs GIRE	1,0	- Une base de données opérationnelle ; - Des fonctionnalités opérationnelles permettant l'alimentation, la consultation et la valorisation en ligne de cette base de données via le portail de l'observatoire	M0+4,5
5	Suivi et évaluation du secteur de l'eau	1,5	- Un rapport régional de suivi évaluation du secteur de l'eau	M0+6
6	Organisation des ateliers, des réunions et actions de renforcement de	1,0	- Un rapport de l'atelier de démarrage - Un rapport de l'atelier de validation du rapport du projet - Deux rapports des réunions du Comité de pilotage - Trois rapports de formation	M0+7

	capacités.		- 250 copies du rapport technique du projet - 250 copies du document de synthèse du rapport technique - 250 CD ROM de diffusion des deux rapports	
	Total	07		

NB : Certaines tâches sont réalisées concomitamment

7. LA BASE DE L'ESTIMATION DU COUT DES PRESTATIONS

7.1 Totalité des temps consacrés

La totalité des temps consacrés à l'étude par le Consultant est de 28 hommes/mois répartis à titre indicatif comme suit :

Chef de mission, Spécialiste en suivi, évaluation et GIRE	h/mois	7
Spécialiste en Informatique/gestion des systèmes d'information	h/mois	4
Quinze Experts nationaux en suivi, évaluation et GIRE dont 3h/mois pour le Nigeria	h/mois	17
Total		28

7.2 Les éléments budgétaires

Le coût des prestations sera fixé en fonction des éléments suivants :

- Les honoraires ;
- Les per diems journaliers pour les pays à visiter ;
- Les frais de déplacement pendant la mission ;
- Les diverses dépenses et frais relatifs à la mission.

Les frais de voyage, le déplacement dans les dix pays concernés et pour d'autres destinations, les per diems, les honoraires, les frais de collecte de données, de préparation et de reproduction des rapports sont à la charge du Consultant. Les communications téléphoniques, l'équipement informatique et la reprographie des documents sont également à la charge du Consultant.

7.3 Honoraires

Les honoraires couvriront le salaire du Consultant pendant la mission, y compris les assurances et les bénéfices du Consultant. Les honoraires devront également intégrer l'acquisition ou la location de tous les supports et équipements nécessaires pour la réalisation de la mission (véhicules, équipements de bureau, production des rapports, ...).

Le montant et le plan de paiement des honoraires dépendront des termes et conditions du contrat établi entre le Consultant et le CCRE. Néanmoins, le programme suivant peut servir de base pour les négociations :

Paiement N°	Mois	Événements	% total honoraires
1	0	Signature du contrat	20 %
2	1	Rapport de conceptualisation validé	10 %

3	4,5	Trois jeux d'indicateurs GIRE (pays, bassin et région) harmonisés et consolidés	40 %
4	7	Rapport technique de l'étude	30 %
			100 %

7.4 Per diems journaliers

Les taux de per diem applicables dans les pays à visiter sont ceux de la BAD.

7.5 Frais de déplacements

Les frais relatifs aux déplacements, autre que les per diems sont constitués par le coûts des billets d'avion et de tout autre moyen de transport à utiliser dans le cadre de la mission ainsi que les taxes aéroportuaires et autres frais qui s'y rapportent.

7.6 Participation aux ateliers de validation

Le Consultant devra également prévoir les frais de participation aux ateliers régionaux de lancement et de validation de l'étude ainsi qu'aux formations, au cas où ceux-ci ne se tiennent pas à Ouagadougou au Burkina Faso. Ils doivent donc faire l'objet de proposition budgétaire par le Consultant.

7.7 Diverses dépenses et frais relatifs à la mission

Pour la proposition des honoraires, le Consultant devra prendre en compte les exigences des TDR et évaluer les coûts de tous les facteurs qui peuvent influencer l'exécution de sa mission. Les équipements et autres dispositions nécessaires pour l'exécution de la mission, autre que ceux qui sont mentionnés dans la lettre d'invitation à soumissionner devront être indiqués dans l'offre du Consultant accompagnés de notes justificatives.

8. PROFIL DU CONSULTANT

8.1 Langues de travail

La langue de travail sera le français et l'anglais. Une bonne connaissance des deux langues est donc indispensable.

8.2 Compétence et expérience

Le Consultant proposera une équipe ayant une expérience éprouvée dans les domaines de la mission notamment :

- La conception et la gestion des systèmes d'information sur l'eau en général et en particulier les observatoires sur l'eau ;
- Le suivi de la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau ;
- Le suivi et évaluation du développement du secteur de l'eau.

La firme à retenir devra avoir réalisé au moins cinq (5) projets de mise en place de systèmes d'information/observatoires sur l'eau incluant le développement des indicateurs de GIRE ou de suivi et évaluation du secteur de l'eau au cours des dix dernières années.

Le profil des membres de l'équipe, qui devra être détaillé dans l'offre de service, devra en particulier répondre aux critères suivants :

- L'équipe sera dirigée par un Chef de mission, Spécialiste en suivi, évaluation et GIRE ;
- Elle devra comprendre les compétences nécessaires pour réaliser les tâches prévues, notamment les personnes clés indiquées dans les TDR ou tout autre profil jugé nécessaire.

La firme sera en particulier jugée sur l'expérience spécifique des membres de l'équipe tout en tenant compte de leur complémentarité. Le chef de mission devra disposer d'une qualification professionnelle d'au moins 15 ans d'expérience, et maîtriser parfaitement le français et l'anglais. Les autres experts devront justifier d'un diplôme dans leur discipline équivalent au niveau « Master », d'au moins dix ans d'expérience dans leur domaine respectif, d'une parfaite maîtrise de la langue française ou de la langue anglaise. La connaissance par des membres de l'équipe de la zone d'étude (Afrique de l'ouest) est vivement souhaitée.

9. DOCUMENTS DISPONIBLES

- Politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO)
- Le Plan d'Action de mise en œuvre de la PREAO
- Plan d'action régional de gestion intégrée des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest (PAR-GIRE/AO)
- Plan stratégique d'intervention 2007-2015
- Observatoire régional de l'eau en Afrique de l'ouest - Développement du document de programme - Rapport final
- Etude de la mise en œuvre de la GIRE en Afrique de l'ouest au niveau des bassins partagés – Etude pilote – Dossier technique
- 15 Etats des lieux des ressources en eau et de leur cadre de gestion (Pays de la CEDEAO)
- Etats des lieux des ressources en eau et de leur cadre de gestion – Synthèse régionale
- 11 Etats des lieux des systèmes nationaux d'information sur l'eau (tous les pays excepté le Nigeria)
- Etats des lieux des systèmes nationaux d'information sur l'eau – Synthèse régionale
- Intégration du genre dans la gestion des ressources en eau en Afrique de l'ouest- Analyse de la situation et esquisse d'un programme d'actions
- Rapport AMCOW/UA 2012 sur l'application des approches intégrées dans la gestion des ressources en eau en Afrique

DIRECTIVES SUR LA COMMUNICATION ET LA VISIBILITE DE LA FAE

La visibilité de la marque et la communication ont une grande importance pour la FAE. La visibilité et une communication claire et continue contribuent au renforcement de la renommée, de la réputation et de la crédibilité de la FAE grâce à une meilleure connaissance de sa mission et de ses réalisations. Pour un Fonds spécial entièrement financé par des contributions de bailleurs, la protection de l'image et une bonne communication sont essentielles afin de maintenir la confiance de ces derniers et pour en attirer de nouveaux. Les bailleurs de la FAE et ses parties prenantes s'attendent à ce que les contributions soient utilisées à bon escient, particulièrement pour catalyser le développement du secteur de l'eau en Afrique à travers des projets stratégiques visant à préparer des investissements, renforcer la gouvernance de l'eau et promouvoir la connaissance de l'eau, et ils s'attendent à ce que la FAE en fasse la démonstration.

Bien que la FAE fournisse régulièrement un compte rendu de ses activités aux parties prenantes pour communiquer les progrès réalisés dans les trois domaines ci-dessus mentionnés, il lui importe aussi de mettre plus en évidence sa contribution au secteur de l'eau en Afrique en étant plus visiblement associée aux projets qu'elle soutient. La collaboration de ses donateurs est cruciale pour la réalisation de cet objectif.

A cet effet, la FAE a mis en place des directives de communication et de visibilité pour assurer la bonne collaboration des donateurs dans la mise en évidence de la contribution de la FAE aux projets qu'elle subventionne.

NOTE: Ces directives pourront faire l'objet de négociations entre la FAE et le Donataire de façon à s'adapter à la réalité du Donataire et aux possibles contraintes susceptibles d'empêcher le Donataire de s'y conformer.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Avant de se lancer dans tout processus de préparation d'activités de communications concernant le projet financé par la FAE, il est fortement recommandé de contacter le responsable des communications au secrétariat de la FAE, en tenant également informé le gestionnaire de projet de la FAE.

Au minimum, et dans la mesure du possible, le logo de la FAE doit être appliqué à tous les documents de communication concernant le projet financé par la FAE. La bonne utilisation du logo doit être discutée avec le responsable de la communication de la FAE.

La FAE doit être verbalement mentionnée en tant que donateur du projet qu'elle finance lors d'événements publics auxquels le projet est impliqué, et doit être également mentionnée en tant que donateur dans toutes les présentations PowerPoint pertinentes aux projets financés par la FAE, en utilisant le nom et le logo de la FAE de manière appropriée.

Le logo doit être obtenu sur demande auprès du responsable de la communication de la FAE. Les documents et les publications pertinents du projet doivent contenir le logo de la FAE, ainsi que cette phrase sur la page couverture: «Ce projet / programme / étude est financé(e) par la Facilité africaine de l'eau".

Les agences d'exécution et de mise en œuvre doivent toujours avoir un lien vers le site de la FAE sur la page de leur site web concernant le projet/activités financé(es) par la FAE. Le site web est: www.africanwaterfacility.org

VÉHICULES, FOURNITURES ET EQUIPEMENTS

La FAE exige en général que les véhicules, les fournitures et équipements financés par la FAE soient clairement identifiés et portent visiblement le logo de la FAE et la phrase «Fourni avec le soutien de la Facilité africaine de l'eau" en anglais, français ou portugais, ou toute langue officielle du pays ou de l'institution, le cas échéant.

Cette condition peut faire l'objet de négociations entre la FAE et le Donataire puisque certaines fournitures et équipement peuvent en être exemptés.

Le Donataire doit fournir la preuve de la conformité avec cette règle (l'envoi par email de photos numériques est recommandé).

COMMUNIQUÉS DE PRESSE ET AVIS AUX MÉDIAS

La FAE apprécie et encourage toute initiative visant à produire des communiqués de presse conjoints avec ses partenaires. Un communiqué de presse conjoint standard devrait être publié au moins i) lors du lancement du projet à un moment convenu par la FAE et le Donataire, et si possible ii) à l'achèvement du projet.

Lorsque le Donataire souhaite produire un communiqué de presse, il est nécessaire de coordonner cette activité avec le responsable de la communication de la FAE, afin de recevoir une citation de la coordinatrice de la FAE, le cas échéant, et obtenir l'approbation.

La FAE devrait être incluse dans le titre et / ou le premier paragraphe du communiqué de presse, le cas échéant.

Le communiqué de presse devrait inclure le logo de la FAE, en plus de mentionner qu'un financement a été fourni par la FAE ainsi que le montant de ce financement.

Si une conférence de presse est prévue, le communiqué de presse doit inclure le nom d'un représentant de haut niveau de la FAE qui sera présent à la conférence de presse, le cas échéant.

Tous les communiqués de presse doivent porter le nom et les coordonnées du responsable des communications de la FAE ainsi que du responsable des communications / relations médias du Donataire. Le texte descriptif de la FAE ("A propos de la FAE») doit être ajouté au texte, y compris l'adresse site web de la FAE.

Le texte descriptif de la FAE en date de Novembre 2013* :

À propos de la Facilité africaine de l'eau (FAE)

À propos de la Facilité africaine de l'eau (FAE) : La FAE est une initiative du Conseil des Ministres africains sur l'eau (AMCOW), hébergée et administrée par la Banque africaine de développement (BAD) fondée en 2004 à titre de Fonds spécial pour l'eau pour aider les pays africains à atteindre les objectifs fixés par la Vision africaine de l'eau 2025. La FAE offre des dons allant de 50,000 à 5 millions d'euros pour soutenir des projets alignés à sa mission et à sa stratégie, à un large éventail d'organisations et d'institutions opérant en Afrique. Ses trois activités stratégiques prioritaires sont (1) la préparation de projets d'investissement pour mobiliser des fonds pour les projets soutenus par la FAE; (2) le renforcement de la gouvernance de l'eau, afin de créer un environnement propice pour des investissements efficaces et durables ; (3) la promotion du savoir dans le domaine de l'eau, pour la préparation de projets viables et une gouvernance informée débouchant sur des investissements efficaces et durables. Depuis 2006, la FAE a financé 84 projets nationaux et régionaux dans 51 pays, y compris dans la plupart des états les plus vulnérables d'Afrique. Depuis, la FAE a mobilisé plus de 935 millions d'euros à la suite de ses activités de

préparation de projet, lesquelles constituent 70 pourcent de son portefeuille. En moyenne, chaque euro investi par la FAE a attiré 20 euros en investissements additionnels. La FAE est entièrement financée par l'Algérie, l'Australie, l'Autriche, le Burkina Faso, le Canada, la Commission européenne, le Danemark, l'Espagne, la France, la Fondation Bill et Melinda Gates, la Norvège, le Royaume-Uni, le Sénégal, la Suède, et la Banque africaine de développement. La FAE est gouvernée par un Conseil de direction externe représentant les 15 bailleurs, UN-Water Afrique, l'Union africaine via le NEPAD, l'AMCOW et la BAD.

Pour plus d'informations, visitez le site au www.africanwaterfacility.org

*Texte mis à jour une à deux fois par an.

Les règles ci-dessus s'appliquent également aux avis aux médias.

CONFÉRENCES DE PRESSE

Les conférences de presse pour lancer des projets financés par la FAE doivent être organisées en coopération avec la FAE, autant que possible.

Les invitations doivent porter le logo de la FAE.

Le logo de la FAE doit apparaître visiblement sur toute bannière ou affiche utilisée lors de la conférence.

Les dossiers de presse doivent inclure un communiqué de presse avec le logo de la FAE.

Si possible, une bannière de la FAE doit être disponible et mise en place pour servir de toile de fond pour des séances de télévision et de photographie.

VISITES DE PRESSE

Des journalistes peuvent être invités à visiter le projet financé par la FAE, accompagné par des représentants de la FAE ou un point focal de la FAE logé au sein de l'autorité / Gouvernement du Donataire.

VISITES PAR DES REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENTS, BAILLEURS DE LA FAE

Les visites de projets par des représentants du Gouvernement et des bailleurs de fonds de la FAE sont encouragées. Celles-ci devraient être préparées en coordination avec la FAE et les points focaux de la FAE du Gouvernement hôte. Ceci peut aussi inclure des réunions avec les bénéficiaires locaux. Ces visites peuvent également inclure la participation des représentants du Gouvernement et des bailleurs de fonds de la FAE à des tables rondes et autres manifestations.

FICHES, BROCHURES ET BULLETINS D'INFORMATION

Tous les dépliants et brochures pertinents du projet/programme financé par la FAE devraient intégrer les éléments fondamentaux de l'identité visuelle de la FAE, c'est à dire le logo de la FAE avec ou sans son slogan.

Les dépliants et brochures réalisés par le Donataire doivent également intégrer une définition de la FAE, ou texte descriptif, voir section « Communiqués de presse et avis aux médias ».

La page de couverture de tous les documents relatifs au projet financé par la FAE doit clairement identifier l'activité comme faisant partie d'une activité financée par la FAE.

Les copies des publications, y compris des copies électroniques, doivent être mises à la disposition de la FAE.

COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

Toute communication électronique diffusant des informations sur les projets financés par la FAE, y compris les sites web, les bulletins d'information et les médias sociaux, devraient inclure un lien vers le site web de la FAE.

SIGNALÉTIQUE

Le Donataire doit produire des panneaux d'affichage, des affiches ou des bannières pour promouvoir leurs activités financées par la FAE ou liées à la FAE lors d'expositions et autres événements, lesquels seront placés à des endroits stratégiques visibles par tous.

PHOTOGRAPHIES ET PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES

Des photographies numériques professionnelles à haute résolution (300 dpi) du projet financé par la FAE doivent être fournies à la FAE tout au long des différentes phases du projet, afin de documenter l'avancement des actions et des événements liés au projet, lesquelles pourront être utilisées dans des publications imprimées ou électroniques.

Toutes les photos doivent être soumises avec une légende complète et l'information nécessaire pour attribuer la propriété.

La FAE sera autorisée à utiliser ou reproduire les photos qui lui sont soumises sans paiement de redevances. Chaque fois que nécessaire, les documents audiovisuels doivent reconnaître le soutien de la FAE, en mettant en évidence le logo de la FAE au début et/ou à la fin du film/documentaire.

Des copies du film(s)/ documentaire(s) doivent être fournies à la FAE.

PLAQUES COMMÉMORATIVES OU SIGNALÉTIQUE

Si pertinent, le Donataire doit placer une plaque permanente, ou tout autre type de signalétique commémorative dans la partie la plus visible du bâtiment, des infrastructures ou à proximité du site du projet ayant été financé par la FAE, à côté du nom de l'agence d'exécution et / ou le nom du projet, visibles pour les visiteurs.

Le cas échéant, la plaque ou la signalisation pourrait contenir la phrase suivante: "Ce [nom de l'infrastructure] a été financé par la Facilité africaine de l'eau" à côté du logo de la FAE.

ARTICLES PROMOTIONNELS

Avant de prendre toute décision sur la production de ces articles, il serait important de consulter le responsable des communications de la FAE.

Des articles promotionnels portant le logo de la FAE peuvent être distribués à l'appui des activités de communication liées au projet financé par la FAE. Il peut s'agir de T-shirts, casquettes, stylos, cahiers, clés USB etc.